

INSTITUT  
DE LA STATISTIQUE  
DU QUÉBEC

[www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

## CONDITIONS DE VIE ET SOCIÉTÉ

Positionnement de la région  
et des territoires de centres  
locaux d'emploi d'après  
l'indice de défavorisation  
matérielle et sociale, 2011

Outaouais



Pour tout renseignement concernant l'Institut  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

**Institut de la statistique du Québec**  
**200, chemin Sainte-Foy**  
**Québec (Québec)**  
**G1R 5T4**  
**Téléphone : 418 691-2401**

**ou**

**Téléphone : 1 800 463-4090**  
**(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)**

**Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)**

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2016  
ISBN 978-2-550-76518-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2016

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du Gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

**Décembre 2016**

Cette publication a été réalisée par : Marie-Andrée Gravel  
Direction des statistiques sociodémographiques

Avec la collaboration de : Stéphane Crespo  
Direction des statistiques sociodémographiques  
France Lapointe  
Direction de la méthodologie et de la qualité  
Robert Courtemanche  
Direction de la méthodologie et de la qualité

Direction des statistiques sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Avec l'assistance technique de : Maxime Keith, cartographie  
Direction des services informationnels  
et technologiques

Ont assuré la révision linguistique et l'édition : Danielle Laplante, coordination de l'édition  
Esther Frève, révision linguistique  
Gabrielle Tardif, mise en page  
Direction des communications

Financement : Emploi-Québec

Pour tout renseignement concernant  
le contenu de cette publication : Direction des statistiques sociodémographiques  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2406 ou 1 800 463-4090  
Télécopieur : 418 643-4129  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

**Référence suggérée :**

GRAVEL, Marie-Andrée, et collab. (2016). *Le positionnement de la région et des territoires de centres locaux d'emploi d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2011 ; Outaouais*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 44 p.

L'ensemble des cartes ont été produites à partir des sources suivantes :

Données sur l'hydrographie et les limites administratives, Système sur les découpages administratifs (SDA) : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, janvier 2016.

Données sur l'élévation : Environnement Canada.

Découpage des centres locaux d'emplois (CLE) élaboré à partir de l'agrégation des aires de diffusion (AD) du *Recensement* de 2011 de Statistique Canada préalablement modifiées par le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en février 2016 pour y associer un code de territoire CLE.

Projection cartographique : Albers conique équivalente NAD 1983.

Données : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

---

7	<b>RÉSUMÉ</b>
9	<b>1 PRÉSENTATION</b>
9	1.1 Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)
9	1.1.1 Objectif et construction de l'IDMS
10	1.1.2 Identification des populations défavorisées
11	1.2 Indice de défavorisation matérielle et sociale combiné
13	1.3 Limites et portées
14	1.4 Cadre d'analyse
14	1.4.1 Défavorisation matérielle
15	1.4.2 Défavorisation sociale
15	1.5 Sources de données secondaires
17	<b>2 LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (RA) EN RÉFÉRENCE À L'ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>
17	2.1 Défavorisation matérielle
19	2.2 Défavorisation sociale
21	2.3 Défavorisation matérielle et sociale : indice combiné
23	<b>3 LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI (CLE) DE L'OUTAOUAIS</b>
23	3.1 En référence à l'ensemble du Québec
23	3.1.1 Défavorisation matérielle
25	3.1.2 Défavorisation sociale
28	3.1.3 Défavorisation matérielle et sociale : indice combiné
29	3.2 En référence à l'ensemble de la région
29	3.2.1 Défavorisation matérielle
30	3.2.2 Défavorisation sociale
33	3.2.3 Défavorisation matérielle et sociale : indice combiné
35	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>
37	<b>ANNEXE</b>



# RÉSUMÉ

---

En permettant d'identifier les populations défavorisées, cette publication a pour objectif principal de guider les interventions régionales et locales dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cette fin, elle présente un des indicateurs relatifs à la pauvreté pour l'ensemble du Québec et ses régions, ainsi que pour les territoires des centres locaux d'emploi (CLE) de la région de l'Outaouais. Parmi l'ensemble des indicateurs de défavorisation disponibles, l'indice de défavorisation matérielle et sociale développé par R. Pampalon et G. Raymond (Pampalon et Raymond, 2000) permet, par l'évaluation distincte de ses deux composantes, de rendre compte du caractère bidimensionnel de la pauvreté. Cet indice est appliqué ici aux régions du Québec, en référence à l'ensemble du Québec, ainsi qu'aux territoires des CLE de l'Outaouais, en référence d'une part à l'ensemble du Québec, et d'autre part, à la région administrative. La version 2011 de l'indice mise à jour par l'Institut national de santé publique (INSPQ) (Gamache et autres, 2015) est basée sur des données du *Recensement* de 2011 et de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011 (Statistique Canada). Les estimations compilées s'appuient également sur les chiffres de population du Recensement de 2011 mis à disposition par Statistique Canada.





# 1 PRÉSENTATION

---

Cette publication s'inscrit dans la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, instituée en 2002 par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette stratégie vise entre autres à réduire les inégalités nuisant à la cohésion sociale et à assurer, à tous niveaux, la constance et la cohérence des actions du gouvernement, comme l'allocation des ressources. Pour ce faire, ces actions doivent refléter le profil de la défavorisation à l'échelle des régions du Québec, mais également à une échelle plus fine, soit ici à l'échelle des territoires des CLE. La présente publication appuie l'approche territoriale préconisée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et a pour objectif principal d'identifier les populations les plus défavorisées de l'Outaouais.

Ce rapport est une mise à jour pour l'année 2011 des quintiles de population selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale<sup>1</sup>.

## 1.1 INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (IDMS)

### 1.1.1 Objectif et construction de l'IDMS

Afin d'identifier les populations les plus défavorisées à l'échelle régionale et à l'échelle des territoires des CLE, l'indice de défavorisation matérielle et sociale (Pampalon et Raymond, 2000 ; 2003) a été retenu. Cet indice a d'abord été mis sur pied pour pallier le manque d'information à caractère socioéconomique dans les bases de données administratives du domaine de la santé et des services sociaux. En ayant recours à des substituts écologiques relatifs au territoire (*proxys*), puisés à même les recensements nationaux, l'indice permet de qualifier le niveau de défavorisation d'une population d'un territoire et ainsi de mettre en évidence les inégalités économiques et sociales entre les territoires, et ce, quelle que soit l'échelle géographique préconisée. L'indice est donc basé sur le territoire, et non sur l'individu. Parallèlement, l'IDMS permet de mettre en relation la défavorisation avec une multitude d'indicateurs tels que l'espérance de vie ou la mortalité.

Largement utilisé dans le milieu de la santé et de l'éducation, l'IDMS distingue deux formes de défavorisation : la défavorisation sociale et la défavorisation matérielle. Il est construit à partir de six indicateurs, trois tirés de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011 (ENM) et trois tirés du questionnaire court du *Recensement* de 2011 (tableau 1.1). Tandis que l'indice relatif à la composante matérielle est de nature économique, l'indice de la composante sociale se rapporte pour sa part à la présence d'un réseau de soutien et à la cohésion sociale.

---

1. Pour le positionnement de l'Outaouais et des CLE de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale à partir des données des recensements de 1996 et 2001, veuillez consulter le document suivant : [www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/stat\\_region07\\_indice.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/stat_region07_indice.pdf)

Tableau 1.1

**Indicateurs retenus pour les composantes matérielle et sociale de la défavorisation**

Indicateurs tirés de l'ENM 2011	Indicateurs tirés du Recensement 2011
Proportion de personnes de 15 ans et plus n'ayant pas de certificat d'études secondaires	Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves
Revenu personnel moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus	Proportion de familles monoparentales
Rapport emploi/population chez les 15 ans et plus	Proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules

Puisque l'objectif principal de l'IDMS est de substituer une mesure relative aux milieux de vie des populations à une mesure individuelle de la défavorisation, l'indice est construit à partir de la plus petite unité géographique présente dans le *Recensement* de 2011 et l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011, soit l'aire de diffusion. Les aires de diffusion regroupent de 400 à 700 personnes et sont relativement homogènes au plan socioéconomique. À l'échelle du Québec, pour construire l'IDMS de 2011, l'INSPQ a procédé à une analyse en composante principale (ACP) afin d'intégrer les six indicateurs retenus sous forme de deux indices. Préalablement à cette analyse, les cinq premiers indicateurs ont été standardisés selon l'âge et le sexe, les variations recherchées étant surtout de nature socio-économique et non démographique. L'ajustement réalisé permet d'éliminer des analyses de la défavorisation un biais potentiel lié à des variations des indicateurs selon la structure d'âge et de sexe de la population des unités géographiques de base (Gamache, Hamel et Pampalon, 2015). Puisque les deux premières composantes principales sont retenues pour la construction d'indices, deux notes factorielles ont été produites pour chacune des aires de diffusion. La composante dite matérielle, également désignée comme *l'indice de défavorisation matérielle*, reflète surtout la faiblesse du revenu, de la scolarité et de l'emploi des personnes vivant dans l'aire diffusion, tandis que la composante dite sociale, appelée *indice de défavorisation sociale*, fait surtout état des trois autres indicateurs retenus pour l'ACP.

### 1.1.2 Identification des populations défavorisées

Compte tenu des objectifs poursuivis par la présente publication, deux territoires d'analyse sont retenus : les régions administratives et les CLE. L'identification des populations les plus défavorisées à l'échelle régionale est basée sur les quintiles de défavorisation matérielle et sociale de l'ensemble du Québec (quintiles provinciaux de défavorisation). Quant à l'examen de la défavorisation à l'échelle des territoires des CLE, deux points de vue d'analyse distincts sont considérés : en référence à l'ensemble du Québec (quintiles provinciaux) et en référence à la région administrative à laquelle ils appartiennent (quintiles régionaux). Le calcul des proportions de la population d'une région ou d'un territoire de CLE ayant un niveau donné de défavorisation se fait à partir d'une table de correspondance entre les aires de diffusion, les régions administratives et les territoires des CLE du Québec. Les chiffres de population du *Recensement* de 2011 sont également utilisés pour chacune des aires de diffusion.

Pour la composante matérielle comme pour la composante sociale, les aires de diffusions constituant un territoire de référence, l'ensemble du Québec ou une région administrative, sont ordonnancées selon leur note factorielle, de la plus faible (correspondant à la situation la plus favorisée) à la plus élevée (correspondant à la situation la plus défavorisée). La distribution des notes factorielles des aires de diffusion, pondérée par les chiffres de population du *Recensement* de 2011, est ensuite divisée en quintiles, chaque groupe représentant environ 20% de la population du territoire de référence. Tandis que le quintile 1 correspond au 20% de la population le plus favorisé, le quintile 5 représente pour sa part le 20% le plus défavorisé. Il importe de mentionner que dans certains cas, la proportion de la population correspondant à un quintile s'éloigne légèrement de la valeur théorique de 20%. Cette variation est due au fait que l'ensemble de la population d'une aire de diffusion se voit attribuer une note factorielle unique, se trouvant par le fait même dans un seul et même quintile de défavorisation.

Les points de coupure de la distribution (pondérée par les chiffres de population) des notes factorielles de l'ensemble des aires de diffusion du Québec, nous permettant de diviser la population québécoise en quintiles de défavorisation (quintiles provinciaux), sont appliqués aux aires de diffusion des régions administratives. Ainsi, les aires de diffusion d'une région administrative quelconque présentant une note factorielle inférieure au premier point de coupure sont associées au premier quintile de défavorisation (le moins défavorisé). Les autres points de coupure sont appliqués de manière semblable pour déterminer à quel quintile (provincial) de défavorisation est associée chaque aire de diffusion de la région. Enfin, le calcul de la proportion de la population d'une région se trouvant dans le premier quintile provincial de défavorisation est fait en rapportant à la population totale de la région administrative la somme des chiffres de population des aires de diffusion associées au premier quintile provincial. Des calculs semblables sont effectués pour chaque quintile, ce qui permet de produire la *distribution de la population d'une région selon les quintiles provinciaux de défavorisation*. Par exemple, suivant cette méthode, la distribution de la population d'une région quelconque pourrait être la suivante (données fictives) :

- > Quintile 1 (très favorisé) . . . . . 5,4%
- > Quintile 2 . . . . . 17,8%
- > Quintile 3 . . . . . 13,7%
- > Quintile 4 . . . . . 25,4%
- > Quintile 5 (très défavorisé) . . . . 37,6%.

C'est donc dire que 37,6% de la population de la région en question vivait dans un milieu très défavorisé en 2011.

Pour les besoins d'analyse de la présente publication, cette méthode est appliquée à chacun des découpages géographiques considérés (la région administrative ou le territoire de centre local d'emploi), pour chacun des indicateurs de défavorisation étudiés (défavorisation matérielle ou sociale), en référence d'une part à l'ensemble du Québec (quintiles provinciaux) et d'autre part à la région administrative d'appartenance (quintiles régionaux).

## 1.2 INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉ

Quoique l'indice permette d'abord d'évaluer distinctement la défavorisation matérielle et la défavorisation sociale, il est possible de combiner les résultats obtenus pour chacune des composantes afin de créer un indice combiné, faisant état de la défavorisation dans son ensemble.

Le croisement entre les quintiles de défavorisation matérielle et les quintiles de défavorisation sociale (voir section 1.1) permet d'évaluer de façon simultanée les deux composantes de l'indice dans une matrice de 25 groupes distincts (figure 1.1).

Bien que cette matrice permette un examen détaillé de la défavorisation, l'analyse simultanée des 25 catégories serait inefficace. Pour cette raison, cette publication s'appuie plutôt sur un indice combiné ayant un nombre restreint de catégories. Ces dernières sont construites en procédant au regroupement des quintiles en cinq groupes de tailles quasi égales et rappellent ainsi les quintiles (figure 1.2). Cette approche proposée par Gamache, Hamel et Pampalon (2015) est couramment utilisée à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), notamment dans le cadre de ses enquêtes sociales ou de santé.

Figure 1.1  
Croisement des quintiles de défavorisation matérielle et sociale

		Sociale					Total	
		Très favorisé				Très défavorisé		
Matérielle	Très favorisé ↓ Très défavorisé	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
		Q1						20%
		Q2						20%
		Q3						20%
		Q4						20%
		Q5						20%
<b>Total</b>		20%	20%	20%	20%	20%	<b>100%</b>	

Source : Philippe GAMACHE, Denis HAMEL et Robert PAMPALON (2015). *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*. Institut national de santé publique du Québec, 9 p.

Figure 1.2  
Méthodologie retenue pour la création d'un indice combiné

		Sociale					Total	
		Très favorisé				Très défavorisé		
Matérielle	Très favorisé ↓ Très défavorisé	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
		Q1	1	1	1	2	3	20%
		Q2	1	2	2	3	4	20%
		Q3	1	2	3	4	5	20%
		Q4	2	3	4	4	5	20%
		Q5	3	4	5	5	5	20%
<b>Total</b>		20%	20%	20%	20%	20%	<b>100%</b>	

Source : Philippe GAMACHE, Denis HAMEL et Robert PAMPALON (2015). *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*. Institut national de santé publique du Québec, 9 p.

### 1.3 LIMITES ET PORTÉES

Contrairement aux mesures de revenu qui sont des indicateurs de nature individuelle, l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) fournit plutôt une indication concernant le milieu de vie des personnes. Les proportions présentées ne sont donc pas des proportions de personnes défavorisées, mais bien des proportions de personnes vivant dans un milieu dit défavorisé ; ce milieu correspond à l'unité d'observation qui est l'aire de diffusion (AD) du *Recensement de 2011*. De fait, on peut par exemple trouver des personnes ayant des revenus élevés dans un milieu matériellement défavorisé et à l'inverse, il peut y avoir des personnes sans emploi, ayant de faibles revenus ou très peu scolarisées dans un milieu de vie dit favorisé. L'IDMS donne une appréciation d'ensemble des personnes vivant dans un milieu local donné. Cette mesure a notamment le mérite de « saisir des aspects du milieu local non pris en compte par [les] mesures individuelles » (Pampalon et Raymond, 2003) et sert bien les objectifs d'analyse contextuelle devant soutenir l'approche territoriale d'interventions régionales et locales de lutte à la pauvreté.

D'autre part, rappelons que l'indice de défavorisation matérielle et sociale rend compte de variations socio-économiques entre les populations une fois que les variations démographiques sont « neutralisées » par la standardisation selon l'âge et le sexe. Comparativement à ceux analysés par d'autres auteurs, les écarts de défavorisation constatés dans le rapport reflètent des écarts « nets » du niveau socioéconomique plutôt que des écarts bruts pouvant être associés aux variations démographiques.

La mise à jour en 2011 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale par l'équipe de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a présenté des défis particuliers en raison du remplacement du questionnaire complet obligatoire du Recensement par l'*Enquête nationale auprès des ménages* à participation volontaire. Cette modification au programme du *Recensement de 2011* a notamment entraîné une augmentation importante de la non-réponse, introduisant du coup des risques de biais accrus, particulièrement à des échelles géographiques fines comme les aires de diffusion. C'est donc dire que comparativement aux données utilisées dans la construction des versions antérieures de l'IDMS, celles à la base de la version de 2011 sont de moins bonne qualité statistique. Malgré cela, les validations effectuées par l'équipe de l'INSPQ avant la diffusion de la mise à jour de l'IDMS permettent de croire que l'indice de 2011 est toujours un indice valide. Par contre, l'INSPQ a constaté qu'à « une échelle plus locale, il est probable qu'un nombre légèrement plus élevé d'aires de diffusion obtiennent un quintile erroné et que cette mauvaise classification découle du biais de non-réponse associé à l'ENM » (Gamache et Hamel, 2015). Ce phénomène demeure cependant plutôt négligeable, de telle sorte que l'organisme conclut que l'indice de 2011 semble toujours répondre aux besoins importants qu'il sert à combler, même s'il est probablement moins efficace que celui qui aurait pu être construit à partir des données d'un recensement entièrement obligatoire comme ceux passés.

Par contre, considérant les constats de l'INSPQ et suivant la recommandation de prudence de Statistique Canada pour l'analyse comparative des données de l'ENM de 2011 avec celles du *Recensement de 2006*, en particulier pour des niveaux géographiques fins, le présent rapport n'offre pas d'analyse comparative temporelle de la défavorisation. En effet, puisque certains des territoires des CLE sont peu peuplés, comptant entre 5 000 et 10 000 personnes seulement, l'ISQ a jugé que les risques de conclure faussement à des modifications de la défavorisation depuis 2006 en raison des biais de non-réponse à l'ENM devaient être mis dans la balance. Le point de vue d'analyse retenu, basé sur l'IDMS 2011, offre une lecture actualisée de la défavorisation au niveau régional et des territoires des CLE depuis la publication des rapports de l'équipe du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) (Fréchet, Lanctôt et Crépeau, 2005).

## 1.4 CADRE D'ANALYSE

Le cadre d'analyse utilisé ici se fonde sur le principe que le découpage administratif du territoire québécois en RA et en CLE s'inscrit dans un découpage plus fondamental entre les zones urbaines, périurbaines et périphériques (rurales). Or, ce découpage, la position des RA ou des CLE et la répartition spatiale des populations défavorisées, tant au plan matériel que social, tendent à être fortement liés.

### 1.4.1 Défavorisation matérielle

Comme la population et l'emploi ont tendance à se concentrer dans l'espace, les zones urbaines, englobant une ou plusieurs agglomérations de taille et de densité de population élevée, bénéficient de façon générale d'un marché du travail plus dynamique (Polèse et Shearmur, 2002). Les emplois y sont plus nombreux, plus diversifiés et de meilleure qualité. Certains secteurs d'activités, comme les secteurs des hautes technologies, des services ou de l'administration publique (fédérale ou provinciale, selon le cas) semblent encore plus sensibles à la taille des agglomérations. Aussi, les populations urbaines sont plus souvent actives sur le marché du travail et dotées d'un niveau de scolarité plus élevé. Ce caractère avantageux des emplois et de la main-d'œuvre traduit une proportion plus faible de la population des RA ou des CLE urbains dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle. Bien que globalement la répartition des populations matériellement très défavorisées réponde au concept de centralité<sup>2</sup>, les quartiers centraux de Montréal font cependant exception à cette tendance. En effet, certaines études ont exposé la forte concentration de pauvreté dans les grandes métropoles canadiennes et, par conséquent, à Montréal (Ades, Apparicio et Séguin, 2009). Par ailleurs, l'importance du parc de logements locatifs, notamment des logements sociaux et abordables, est associée à la proportion plus élevée de population très défavorisée à Montréal, et ce, malgré le caractère très urbain de la région (CMM, 2013).

Les zones périurbaines<sup>3</sup>, situées à proximité des centres urbains provinciaux ou régionaux, profitent du rayonnement et du dynamisme économique des agglomérations urbaines et offrent par le fait même des conditions économiques avantageuses aux populations. Aussi, ces zones, formées par les banlieues, accueillent une part de la main-d'œuvre avantagée par le marché du travail dynamique des milieux urbains. À l'instar des RA ou des CLE urbains, exception faite de Montréal, la proportion de la population régionale ou supralocale périurbaine dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle est plus faible.

En ce qui a trait aux zones périphériques, on remarque d'une part que leurs économies sont plus dépendantes au secteur primaire, notamment aux industries agricole, forestier ou minier. Le niveau de compétence associé à ces secteurs d'activités étant plus faible, le revenu des populations est en moyenne moins élevé. Aussi, compte tenu de la moindre disponibilité des emplois, les conditions économiques des populations y sont plus difficiles; la main-d'œuvre y est moins active et moins qualifiée. Il importe de mentionner que la vitalité économique de ces territoires est substantiellement affaiblie par la concurrence des pays émergents. D'autre part, ces zones sont touchées par la migration des jeunes qui partent vers les zones urbaines ou périurbaines en vue d'améliorer leurs conditions de vie, tandis que les populations vieillissantes demeurent en place (St-Amour, 2016). Cette situation engendre plusieurs défis structurels d'importance comme le remplacement de la main-d'œuvre et la diversification économique (Côté et Proulx, 2002). Pour ces raisons, on trouve une proportion plus élevée de la population des RA ou des CLE en zone périphérique dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle.

---

2. Le concept de centralité, tiré de la théorie des places centrales de Christaller (1933), réfère de façon générale à la propriété d'une ville d'offrir des biens et des services à une population extérieure résidant dans la région complémentaire de la ville. La centralité est aussi employée afin de caractériser la concentration de l'emploi qui polarise une population active plus dispersée.

3. La périurbanisation fait référence aux nouveaux noyaux urbains qui ceinturent les agglomérations d'importance. Ces nouvelles formes urbaines correspondent aux banlieues éloignées et sont relatives à l'étalement urbain que connaissent les agglomérations nord-américaines depuis plus de 50 ans, le Québec n'échappant pas à cette tendance (Vandersmissen, 2006). Bien qu'ils profitent des avantages économiques des agglomérations, ces nouveaux noyaux agissent comme des pôles secondaires.

### 1.4.2 Défavorisation sociale

Les réseaux sociaux individuels et collectifs des populations urbaines sont caractérisés par leur fragilité. En effet, on retrouve en milieu urbain une plus forte proportion de personnes seules et de familles monoparentales (STC, 2013). Les limitations financières des personnes seules, séparées, divorcées ou veuves et des familles monoparentales restreignent leur accès à la propriété résidentielle, ainsi qu'au transport privé (Crespo, 2016; ISQ, 2016c; López Castro, Thériault et Vandersmissen, 2015). En raison de l'importance de l'offre de logements locatifs et de la présence de réseaux de transports publics, les milieux urbains permettent de pallier certains obstacles structurels rencontrés par ces ménages. C'est pourquoi dans les RA et les CLE urbains la proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale est plus élevée. La population des quartiers centraux de Montréal se retrouve particulièrement dans cette situation (Ades, Apparicio et Séguin, 2009).

Les zones périurbaines, formées par les banlieues des centres urbains, échappent à cette tendance puisque la représentation des couples, mariés ou en union libre, et des familles biparentales y est plus élevée (Motte Bauvmol et Belton-Chevalier, 2011). Dans les dernières décennies, la migration des jeunes familles vers le périurbain a accentué l'écart déjà présent entre la distribution spatiale des familles biparentales et monoparentales (Pelletier, 2012). Pour ces raisons, la proportion de la population socialement très défavorisée dans les RA ou les CLE périurbains est donc plus faible.

Dans les zones périphériques, les réseaux sociaux tendent à être plus étendus et solides. On constate une inclination des populations des zones périphériques à ne pas vivre seul<sup>4</sup> (données non illustrées), suggérant une stabilité accrue des structures familiales et de cohabitation<sup>5</sup>. D'ailleurs, la proportion de familles monoparentales y est moins élevée. Conséquemment, la proportion de la population des RA ou des CLE périphériques dans le quintile supérieur de défavorisation sociale est plus faible.

## 1.5 SOURCES DE DONNÉES SECONDAIRES





À moins d'avis contraire, les données secondaires nous permettant l'analyse des conditions de vie des populations des régions administratives et des CLE du Québec, expliquant par le fait même leur défavorisation matérielle et sociale, proviennent des publications et tableaux de l'ISQ et de Statistique Canada. Ainsi, outre les profils régionaux et ceux des MRC présents sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2016a; 2016b), deux éditions du *Panorama des régions du Québec* (ISQ, 2013b; 2014b) et de la série *Bulletin statistique régional* (ISQ, 2013a; 2014a) ont été mis à contribution dans l'analyse des résultats, tout comme le profil de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (STC, 2013).

4. Compilation de l'Institut de la statistique du Québec à partir de données des tableaux thématiques du *Recensement* de la population de 2011 de Statistique Canada (STC, 2012).

5. Pour chacune des unités géographiques analysées, la proportion de personnes seules observée est nette des effets de la structure par âge.

## LECTURE DES FIGURES, DES CARTES ET DES TABLEAUX

Les proportions des tableaux présentés en annexe illustrent la proportion de la population vivant dans le territoire d'analyse pour chacun des quintiles de défavorisation. Puisque cette publication vise spécifiquement à identifier les territoires les plus défavorisés, seuls les quintiles supérieurs de défavorisation ont été analysés et présentés dans les figures et cartes géographiques du document. Les couleurs utilisées permettent d'identifier rapidement l'ampleur de la défavorisation dans les territoires d'analyse. Dans les figures et les tableaux, les quatre couleurs utilisées signifient :

-  **Vert clair** : Plus faible proportion de population la plus défavorisée en comparaison au territoire de référence, soit moins de 20 %.
-  **Mauve clair** : Proportion similaire à la celle du territoire de référence, soit entre 20 % et 29,9 % de la population.
-  **Mauve moyen** : Proportion de population la plus défavorisée plus élevée en comparaison au territoire de référence, soit entre 30 % et 39,9 %.
-  **Mauve foncé** : Forte proportion de population la plus défavorisée en comparaison au territoire de référence, soit 40 % et plus.

Dans un premier temps, les figures et cartes de la section 2 (figures 2.1, 2.2 et 2.3; cartes 2.1 et 2.2) (tableaux A1.1 et A1.2 en annexe) présentent la répartition de la population de chacune des régions administratives selon les quintiles provinciaux de défavorisation. Dans la section 3.1 (figures 3.1, 3.2 et 3.3; cartes 3.1 et 3.2) (tableaux A1.3 et A1.4 en annexe), ces mêmes quintiles sont utilisés afin d'étudier les populations des CLE de l'Outaouais. Enfin, les figures de la section 3.2 (figures 3.4, 3.5 et 3.6; cartes 3.3 et 3.4) (tableaux A1.5 et A1.6 en annexe) font état des proportions de population de chacun des CLE de l'Outaouais, mais cette fois selon les quintiles régionaux de défavorisation.

Dans chacune des sections, la première figure fait état de la défavorisation matérielle, tandis que la deuxième figure expose pour sa part la défavorisation sociale. La troisième figure présente quant à elle la combinaison des deux dimensions mesurée par l'indice combiné présenté précédemment. Afin de bien saisir les nuances spatiales liées à la bidimensionnalité de la défavorisation, les dimensions matérielle et sociale ont été cartographiées de manière distincte l'une de l'autre. Par conséquent, les proportions de population vivant dans le groupe supérieur de défavorisation globale, estimations tirées de la combinaison des deux dimensions, n'ont pas été cartographiées.



# 2

## LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES (RA) EN RÉFÉRENCE À L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Dans la section qui suit, la défavorisation des populations des 17 RA est évaluée en référence aux quintiles de défavorisation de l'ensemble du Québec (quintiles provinciaux). L'analyse permet donc le positionnement des RA entre elles.

### 2.1 DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Les régions du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présentent les plus fortes proportions de population très défavorisée au niveau matériel (figure 2.1 ; carte 2.1) (tableau A1.1 en annexe). En effet, plus ou moins sept personnes sur dix vivent dans le quintile provincial supérieur de défavorisation. Ces résultats reflètent précisément la situation économique défavorable et les conditions de vie ardues des populations de ces régions. En 2011, le portrait économique du Nord-du-Québec n'est pas homogène. En effet, malgré une situation quant à l'emploi convenable par rapport à l'ensemble du Québec, notamment associée à la présence d'industries à forte capitalisation, on remarque entre autres choses le taux de faible revenu le plus élevé de la province (ISQ, 2014b). Cette situation pourrait découler des inégalités entre les conditions de vie des travailleurs miniers, plus favorisés, et la précarité qui touche les populations en place, principalement autochtones. Par ailleurs, le portrait de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est sans équivoque et se démarque tant par le niveau de revenu le plus faible au Québec, que par la faiblesse de l'activité sur le marché du travail. (ISQ, 2013b ; 2014b). C'est également dans cette région qu'on retrouve une des plus fortes proportions de la population n'ayant aucun diplôme, soit près du quart de la population régionale de 25 à 64 ans.

Dans une moindre mesure, les régions du Bas-Saint-Laurent (38 %) et de la Côte-Nord (30 %) sont également parmi les plus fortement touchées par la défavorisation matérielle en comparaison à l'ensemble du Québec. Outre l'Abitibi-Témiscamingue (28 %), l'ensemble des régions ressources<sup>1</sup> présente des proportions de population très défavorisées supérieures à 30 %. Un niveau de revenu au-delà de la moyenne québécoise et un marché du travail actif constitue des pistes d'explication quant à la défavorisation relativement plus faible dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La région de la Capitale-Nationale affiche pour sa part la plus faible proportion de population dans le quintile provincial supérieur au plan matériel, soit seulement 7 % à l'échelle de la région. À l'inverse, on retrouve plus du tiers de la population régionale dans le quintile inférieur correspondant à la situation la plus favorable (très favorisé) (tableau A1.2 en annexe). Cette situation s'explique notamment par la forte présence de l'administration publique provinciale dans cette région (MEIE, 2015). Un niveau de revenu élevé ainsi qu'un marché du travail dynamique découlent de cette présence.

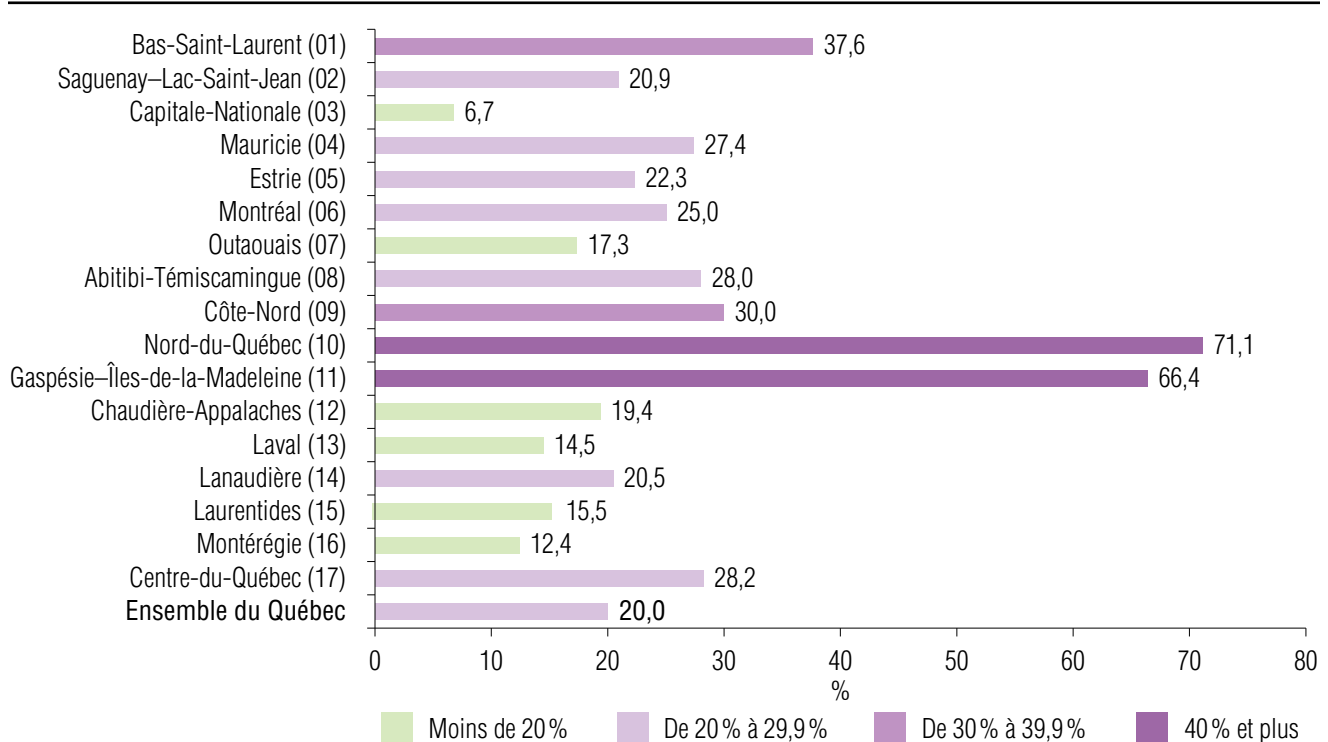
---

1. Les régions ressources incluent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cette appellation, relative à la structure économique régionale, relève de l'importance de l'exploitation des ressources naturelles sur ces territoires (MEIE, 2015). Il importe de mentionner que cette catégorisation spatiale ne fait pas référence au concept de centralité (centre-périphérie) qui est pour sa part liée à l'éloignement de certains territoires quant aux régions centrales urbanisées.

De façon générale, les régions périphériques sont plus fortement touchées par la défavorisation matérielle que les régions urbaines ou périurbaines (voir section 1.4.1). En particulier, il est à noter que les régions situées à proximité des grands centres urbains provinciaux, souvent des régions manufacturières<sup>2</sup>, profitent de leur influence tout en permettant des coûts de production moins élevés. C'est le cas de la Montérégie (12%) et des Laurentides (16%) qui profitent du rayonnement économique de Montréal, offrant par le fait même des conditions avantageuses aux populations.

À Montréal, les populations matériellement très défavorisées tendent à se concentrer dans les quartiers centraux, où le faible revenu est plus élevé. L'importance du parc de logements locatifs sur le territoire montréalais, notamment des logements sociaux, ainsi que l'accès aux services publics facilité par la densité urbaine sont des éléments qui contribueraient à la concentration des populations défavorisées dans ces quartiers centraux (Sénécal, Hamel et Vachon, 2005 ; CMM, 2013).

Figure 2.1  
Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle, régions administratives du Québec, 2011



Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2. Les régions manufacturières incluent le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Cette appellation, relative à la structure économique régionale, relève de l'importance du secteur manufacturier sur ces territoires (MEIE, 2015).

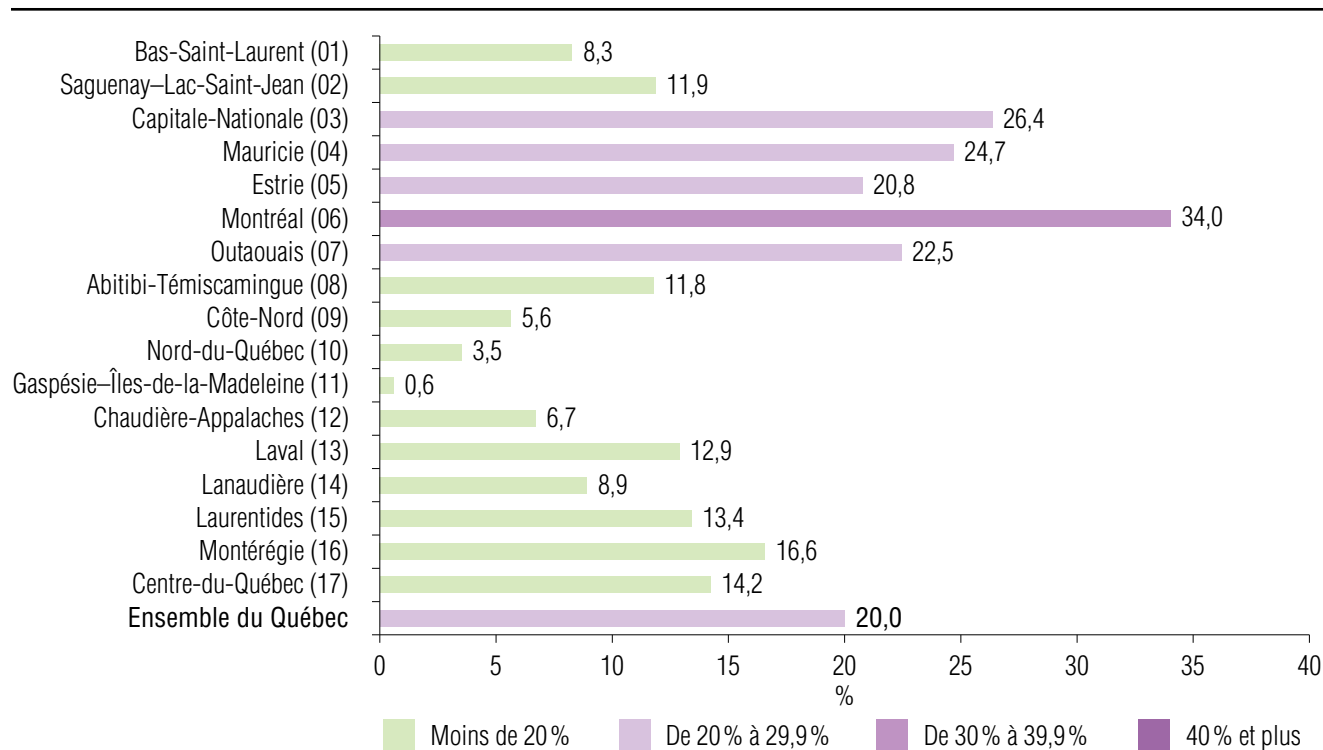
## 2.2 DÉFAVORISATION SOCIALE

En 2011, la région de Montréal est la seule à présenter une plus forte concentration de population dans le quintile provincial supérieur de défavorisation sociale (figure 2.2; carte 2.2) (tableau A1.1 en annexe). Exposant la fragilité des réseaux sociaux individuels et collectifs en milieu urbain, une des multiples facettes de l'exclusion sociale, plus du tiers de la population montréalaise est très défavorisée socialement (34 %) (Fréchet et Lanctôt, 2003; Pampalon et Raymond, 2003). Dans cette région, plus de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus vit seule, une proportion supérieure à celle de l'ensemble de la population québécoise (ISQ, 2016a).

Parmi les régions urbaines<sup>3</sup>, Laval semble la moins touchée par la défavorisation sociale. En effet, seulement 13 % de la population lavalloise est dite très défavorisée au plan social.

Il importe de mentionner que les quatre régions dont la proportion de défavorisation matérielle s'est avérée la plus élevée, soit le Bas-Saint-Laurent (8 %), la Côte-Nord (6 %), le Nord-du-Québec (4 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 %), exposent une faible proportion de leur population dans le quintile provincial supérieur de défavorisation sociale. Ces résultats appuient la tendance spatiale relative à la force du tissu social en milieu rural.

Figure 2.2  
Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale, régions administratives du Québec, 2011



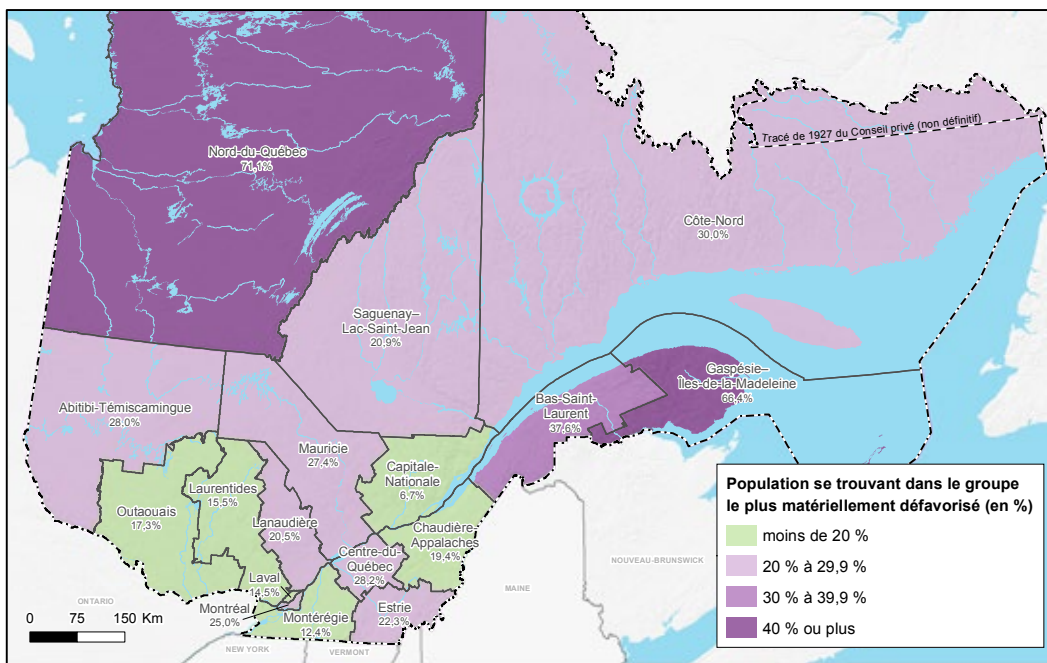
Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

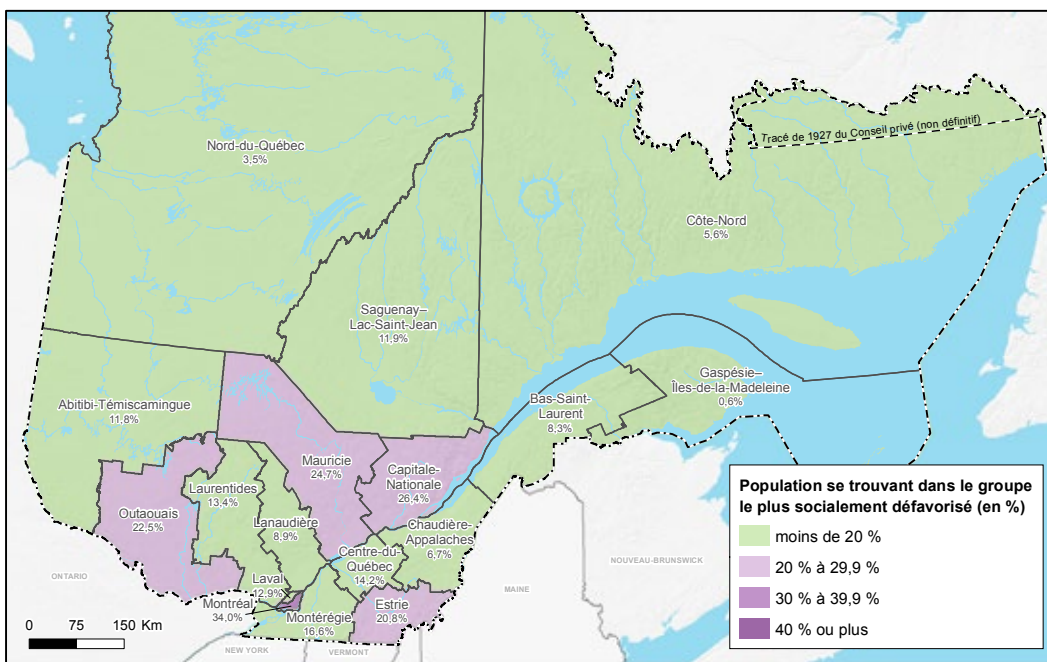
3. Les régions urbaines incluent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval. Cette appellation, relative à la structure économique régionale, relève de la faiblesse du secteur primaire et de l'importance du secteur tertiaire sur ces territoires (MEIE, 2015).

Carte 2.1  
 Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle, régions administratives du Québec, 2011



Sources : Voir l'encadré à la p.4.

Carte 2.2  
 Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale, régions administratives du Québec, 2011



Sources : Voir l'encadré à la p.4.

## 2.3 DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE : INDICE COMBINÉ

Bien qu'une population puisse être touchée distinctement par la défavorisation matérielle ou la défavorisation sociale, des interactions entre les deux dimensions prises en compte dans le calcul de l'indice sont possibles. Les populations touchées par cette défavorisation globale subissent donc les conséquences économiques et sociales difficiles du milieu dans lequel elles vivent.

Lorsque la défavorisation est évaluée dans son ensemble, Montréal est la région qui présente la plus forte proportion de population dans le groupe provincial le plus défavorisé, soit plus du tiers (34 %) de la population régionale (figure 2.3) (tableau A1.2 en annexe). Pampalon et Raymond (2003) soulignent que c'est non seulement dans les grands centres urbains comme Montréal que l'on retrouve la plus grande concentration de population vivant simultanément les deux dimensions de la défavorisation, mais c'est aussi dans ces agglomérations que se côtoient les populations présentant des profils socioéconomiques les plus divergents.

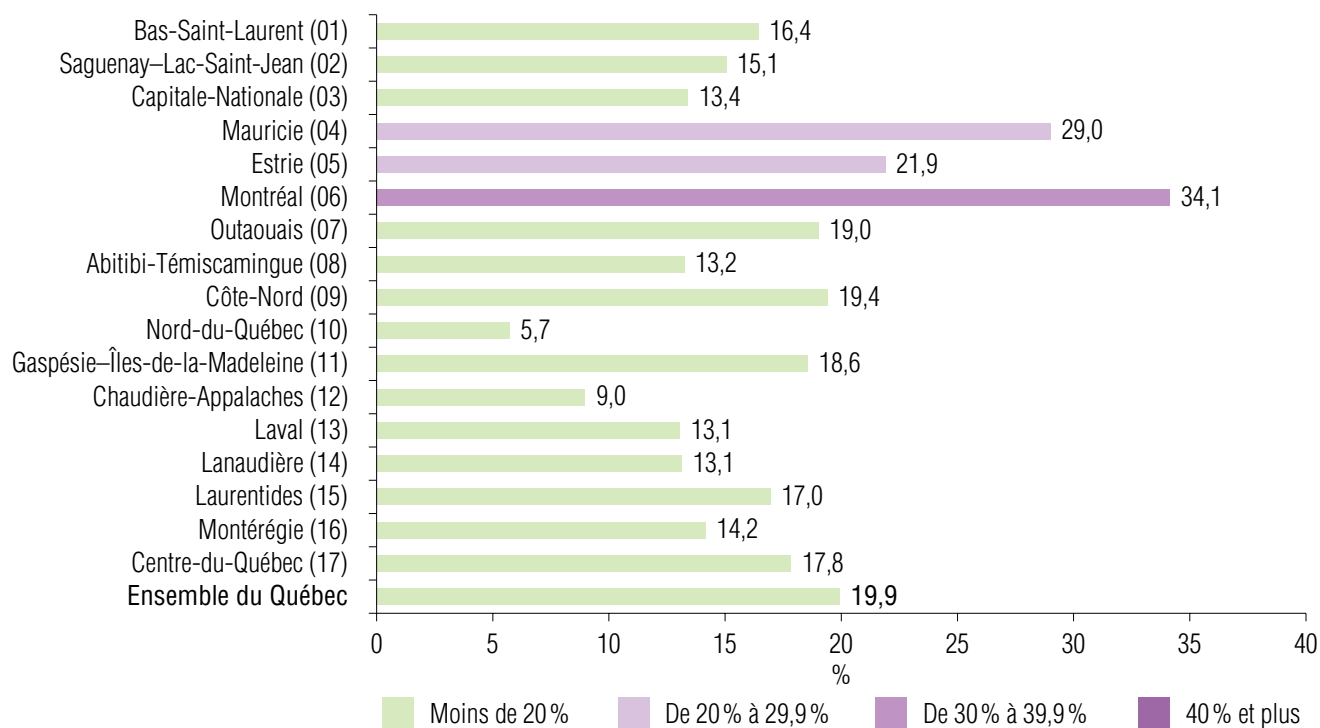
Bien que le phénomène soit moins fort que dans la région montréalaise, près de 30 % de la population de la Mauricie vit également dans le groupe le plus défavorisé. Puisque la Mauricie n'est pas une région urbaine, ce résultat n'appuie pas le constat relatif à la présence des populations les plus défavorisées en milieu urbain, mais expose la défavorisation supérieure de la Mauricie en comparaison à la moyenne québécoise, et ce, pour chacune des dimensions étudiées.

Malgré le fait qu'une part élevée de la population du Nord-du-Québec vit dans un milieu correspondant au quintile supérieur de défavorisation sur le plan matériel (71 %), on constate que lorsque les deux dimensions sont considérées de façon simultanée, on ne retrouve qu'une faible proportion de cette population dans le groupe le plus défavorisé. En effet, cette proportion est la plus faible pour l'ensemble des régions administratives du Québec et n'atteint que 6 % de la population du Nord-du-Québec. Ce constat s'explique entre autres choses par la faible proportion de la population régionale dans chacun des trois quintiles où la défavorisation sociale est plus marquée, soit 8 %, 6 % et 4 %<sup>4</sup>.

---

4. Pour plus d'information sur la méthodologie relative à l'indice combiné, veuillez consulter la section 1.2 du document.

Figure 2.3  
 Proportion de la population dans le groupe supérieur de défavorisation, dimensions matérielle et sociale combinées, régions administratives du Québec, 2011



Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

# 3

## LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI (CLE) DE L'OUTAOUAIS

---

### 3.1 EN RÉFÉRENCE À L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Dans la section qui suit, la défavorisation des populations des sept CLE de l'Outaouais est évaluée en référence aux quintiles de défavorisation de l'ensemble du Québec (quintiles provinciaux). Ce point de vue d'analyse offre ainsi un aperçu du positionnement des territoires des CLE de l'Outaouais en comparaison à tous les territoires des CLE du Québec.

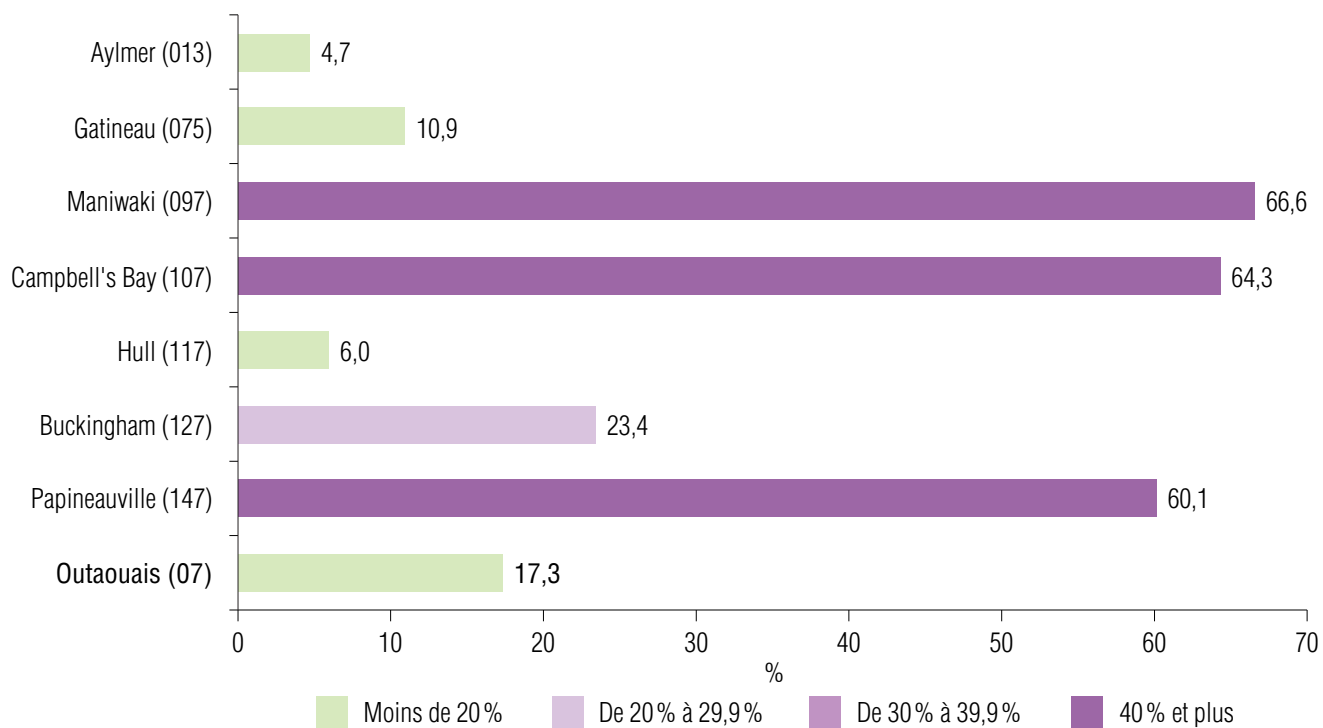
#### 3.1.1 Défavorisation matérielle

En comparaison avec l'ensemble du Québec, la population outaouaise est légèrement moins touchée par la défavorisation matérielle. En effet, seulement 17 % des résidents de l'Outaouais vivent dans des conditions économiques désavantageuses associées à la privation de biens et de commodités de la vie courante (figure 3.1 ; carte 3.1) (tableau A1.3 en annexe). Conséquemment, trois des sept CLE de la région affichent de faibles proportions de population très défavorisée : Aylmer (5 %), Hull (6 %) et Gatineau (11 %). Ces territoires se situent dans la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau et constituent la presque totalité de la partie québécoise de ce principal pôle urbain régional. Ces conditions économiques favorables découlent notamment de la présence marquée de l'administration publique fédérale.

Inversement, plus de six personnes sur dix vivant sur les territoires des CLE de Maniwaki (67 %), de Campbell's Bay (64 %) et de Papineauville (60 %) sont touchées par une forte défavorisation matérielle. La moyenne provinciale étant de 20 %, ces proportions s'avèrent significativement plus élevées. Ces territoires se situent en périphérie de l'agglomération urbaine de Gatineau.

Il importe de souligner la grande variabilité des résultats entre les différents territoires de CLE. Ainsi, tandis que seulement 5 % de la population d'Aylmer vit dans le quintile provincial le plus défavorisé au niveau matériel, cette même proportion atteint 67 % sur le territoire de Maniwaki. La tendance spatiale relative à la dichotomie centre-périphérie est très marquée ; la défavorisation matérielle touche donc plus fortement les populations localisées en périphérie.

Figure 3.1  
 Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011



Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



### 3.1.2 Défavorisation sociale

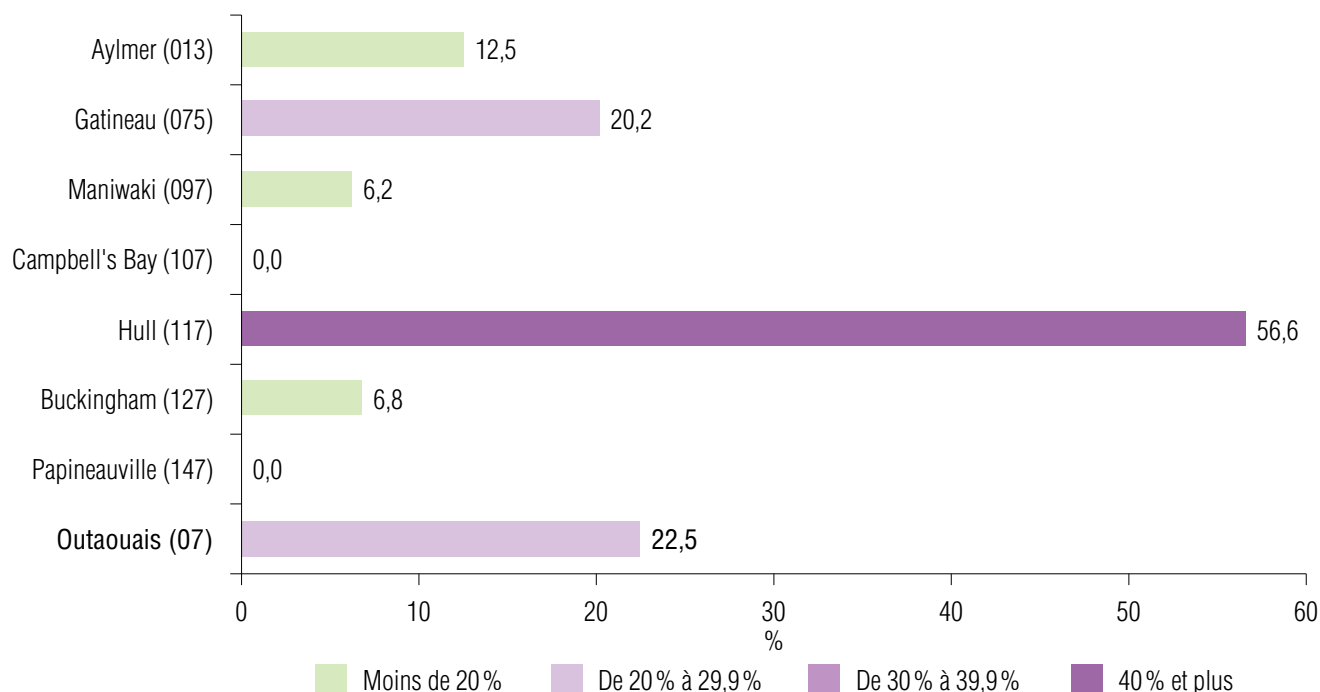
Dans l'ensemble, la population de l'Outaouais est touchée de façon similaire à la population du Québec par la défavorisation sociale. En effet, 23 % de la population outaouaise vit le plus haut niveau de défavorisation au plan social en comparaison à 20 % pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois (figure 3.2; carte 3.2) (tableau A1.3 en annexe).

À l'image des résultats obtenus quant à la défavorisation matérielle, on note une grande variabilité quant à la concentration de population vivant dans des milieux très défavorisés au plan social. D'une part, les CLE situés en périphérie, soit Campbell's Bay (0 %), Papineauville (0 %) et Maniwaki (6 %), affichent une très faible proportion de population, voire même une proportion nulle, dans le quintile le plus défavorisé. Il est à noter que la population du CLE de Buckingham, ceinturant la RMR d'Ottawa-Gatineau, semble aussi peu touchée par la défavorisation sociale (7 %). D'autre part, les territoires formant l'agglomération urbaine de Gatineau, quatrième municipalité en importance au Québec, offrent un portrait très diversifié. Ainsi, tandis que Hull accueille une grande concentration de population vivant dans des milieux socialement très défavorisés, soit plus de la moitié de la population (57 %), la population d'Aylmer (13 %) est moins touchée que l'ensemble de la population québécoise par la défavorisation sociale. Le CLE de Gatineau affiche une proportion similaire à celle de l'ensemble du Québec, 20 %.

La variation des concentrations de population défavorisée sur le territoire de la RMR d'Ottawa-Gatineau expose clairement la structure urbaine. Ainsi, le territoire du CLE de Hull accueille les quartiers centraux de cette agglomération (partie québécoise seulement), tandis que celui d'Aylmer semble plutôt se définir comme une banlieue de Gatineau.

Figure 3.2

Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011



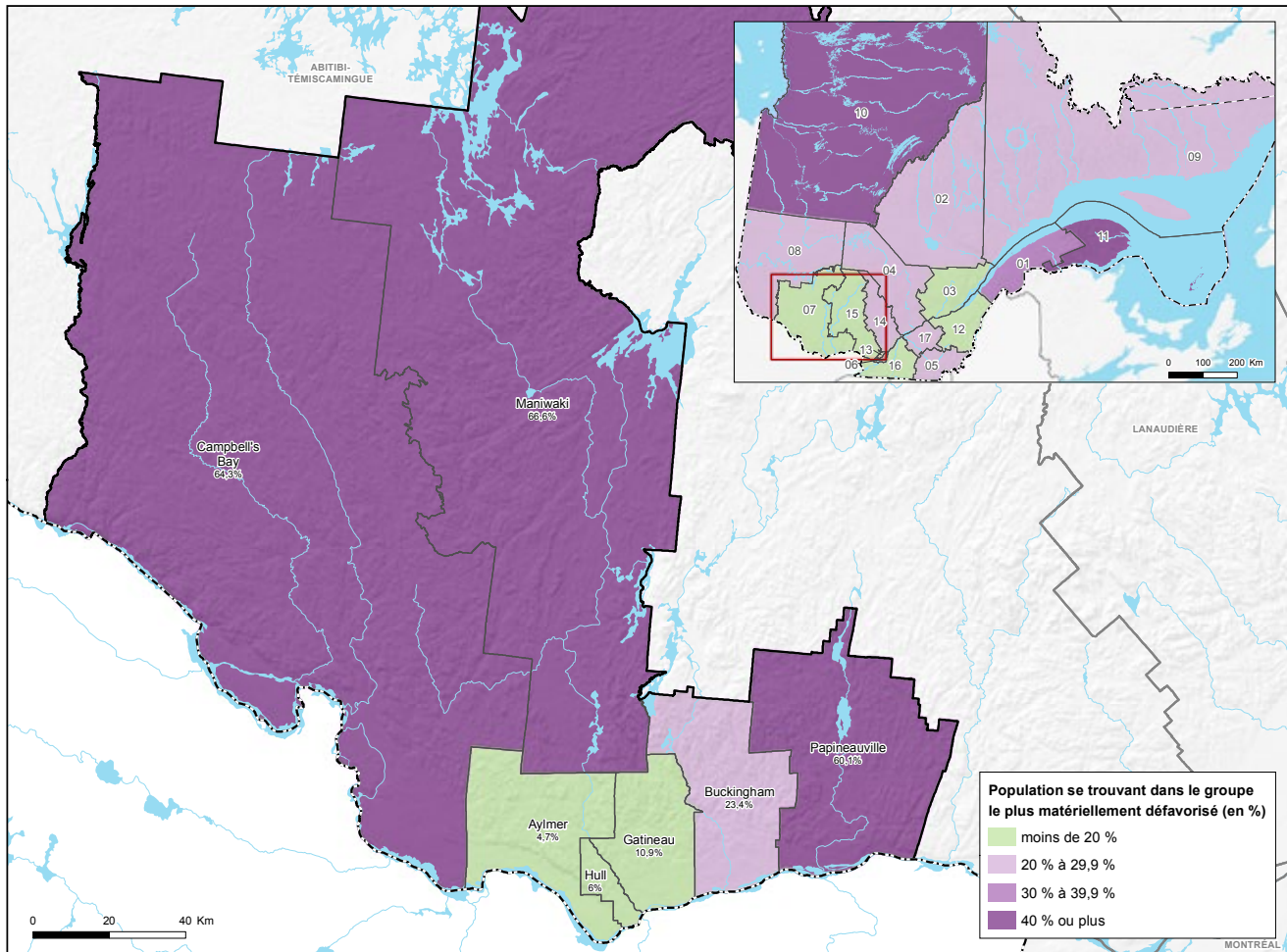
Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Carte 3.1

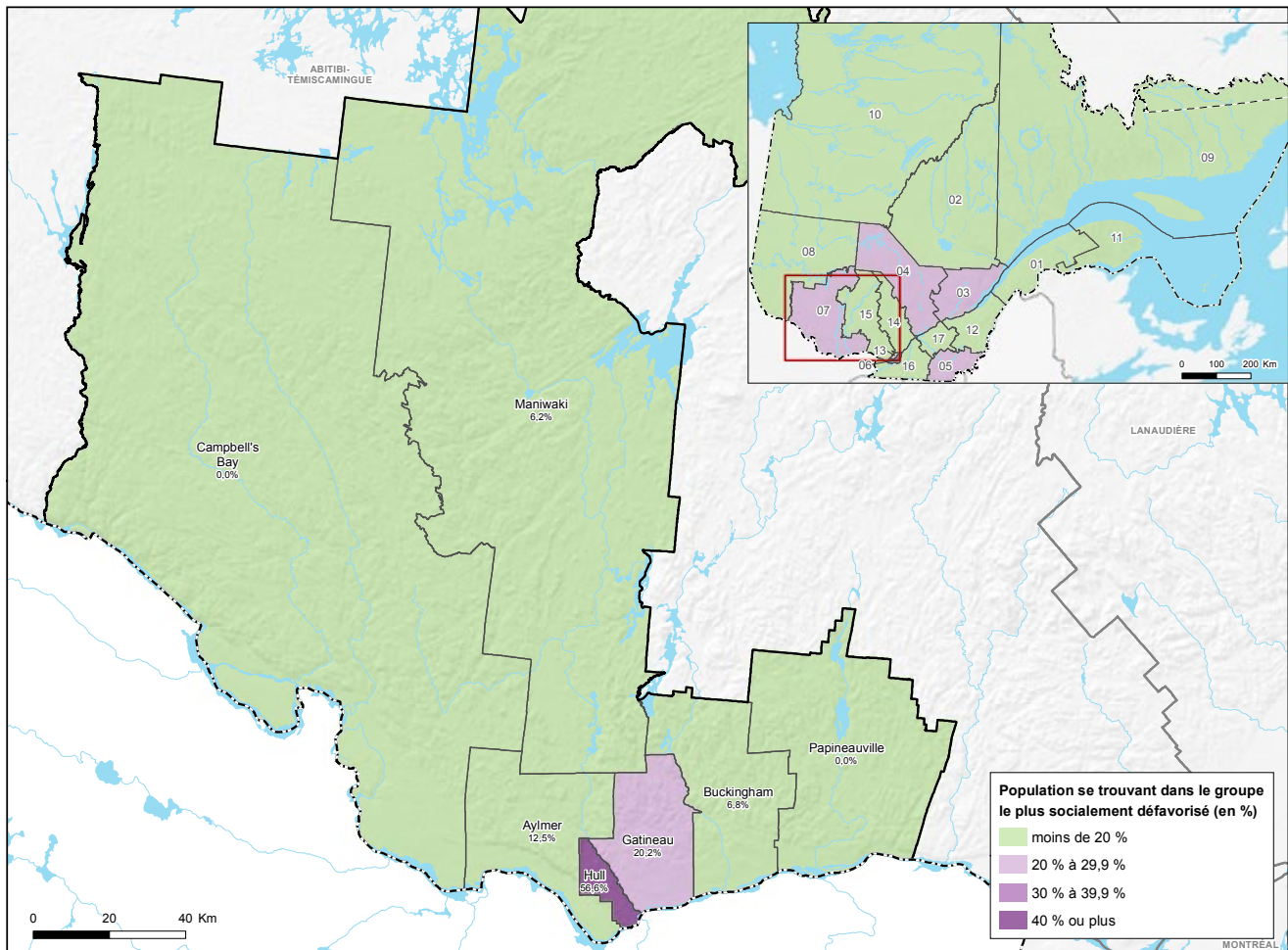
Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011



Sources : Voir l'encadré à la p.4.

Carte 3.2

Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011



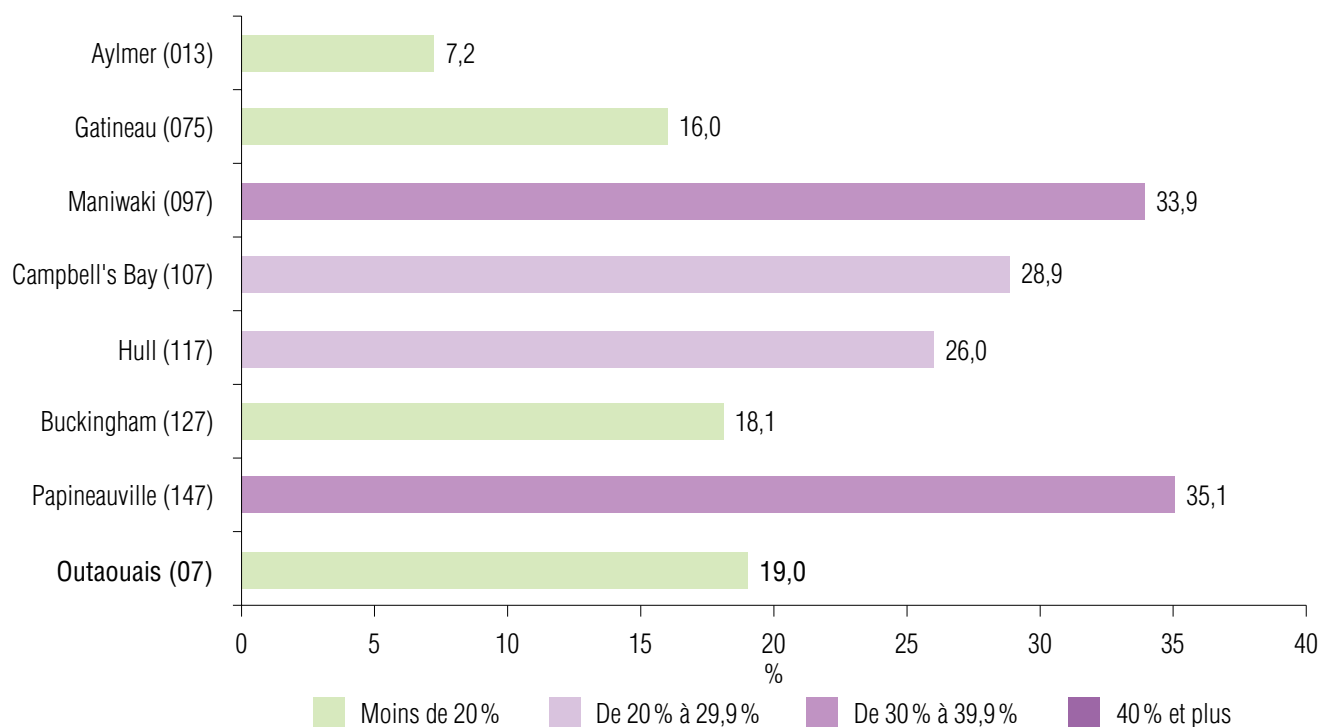
Sources : Voir l'encadré à la p.4.

### 3.1.3 Défavorisation matérielle et sociale : indice combiné

Lorsque la défavorisation est évaluée dans son ensemble, en tenant compte de la combinaison des dimensions matérielle et sociale, la population de l'Outaouais, avec une proportion de 19 % se trouvant dans le groupe supérieur de la défavorisation, s'est avérée touchée de façon similaire à l'ensemble de la population québécoise (figure 3.3) (tableau A1.4 en annexe).

Deux territoires de CLE se démarquent quant à la forte concentration de population touchée simultanément par les deux dimensions de la défavorisation : Papineauville (35 %) et Maniwaki (34 %). Ces deux territoires se situent en périphérie de l'agglomération urbaine régionale. Dans une moindre mesure, l'autre territoire périphérique, celui de Campbell's Bay, présente également une forte proportion de population très défavorisée, soit 29 %. Le portrait de la défavorisation des CLE formant la partie centrale et urbaine de la région n'est pas aussi homogène. En effet, la proportion de population vivant dans le groupe le plus défavorisé à l'échelle provinciale est plus forte sur le territoire du CLE de Hull (26 %) que la moyenne provinciale. Cette même proportion n'est que de 7 % dans le CLE d'Aylmer. Ce résultat confirme le statut de banlieue favorisée de ce territoire quant à la ville de Gatineau.

Figure 3.3  
Proportion de la population dans le groupe supérieur de défavorisation, dimensions matérielle et sociale combinées, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011



Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).  
 Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.  
 Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## 3.2 EN RÉFÉRENCE À L'ENSEMBLE DE LA RÉGION

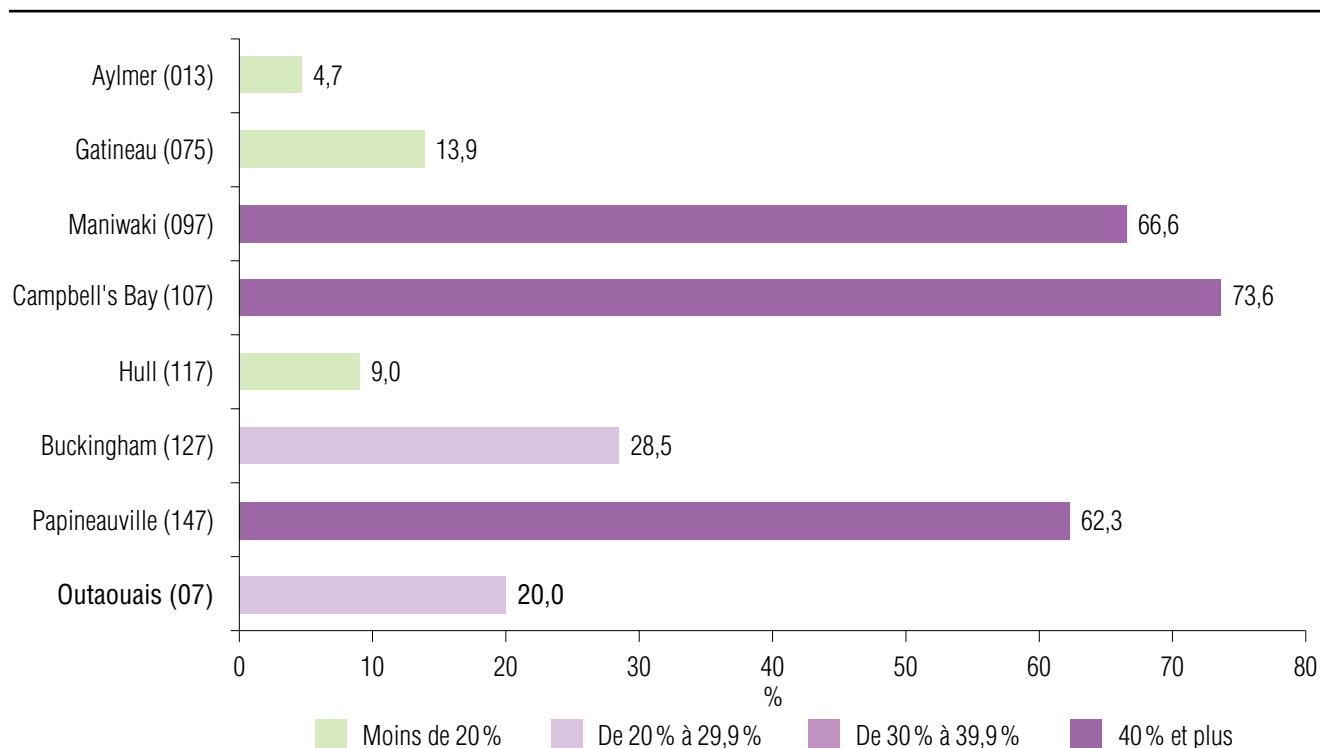
Dans la section qui suit, la défavorisation des populations des sept CLE de l'Outaouais est évaluée en référence aux quintiles de défavorisation de l'ensemble de la région (quintiles régionaux). L'analyse permet donc le positionnement des territoires des CLE de l'Outaouais entre eux.

### 3.2.1 Défavorisation matérielle

Dans la région de l'Outaouais, trois CLE se démarquent en raison de la large part de population désavantagée au plan matériel. Ainsi, plus de 60 % de la population des CLE de Campbell's Bay (74 %), de Maniwaki (67 %) et de Papineauville (62 %) vit dans un milieu dont le niveau de défavorisation matérielle correspond au quintile régional supérieur (figure 3.4 ; carte 3.3) (tableau A1.5 en annexe). Il importe de mentionner que ces concentrations de population matériellement très défavorisée sont largement supérieures à la moyenne régionale qui est de 20 % et que ces territoires se situent tous en périphérie de l'agglomération urbaine de Gatineau. Le niveau de revenu des résidents de ces trois CLE, ainsi que l'activité sur le marché du travail, sont particulièrement faibles en comparaison à l'ensemble de l'Outaouais (ISQ, 2013a ; 2014a). Ces réalités découlent de la dépendance de l'économie de ces territoires quant aux secteurs agricole et forestier, ce qui affaiblit substantiellement la vitalité de ces économies locales (MEIE, 2015 ; MRC DE PAPINEAU, 2009).

Figure 3.4

Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011



Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

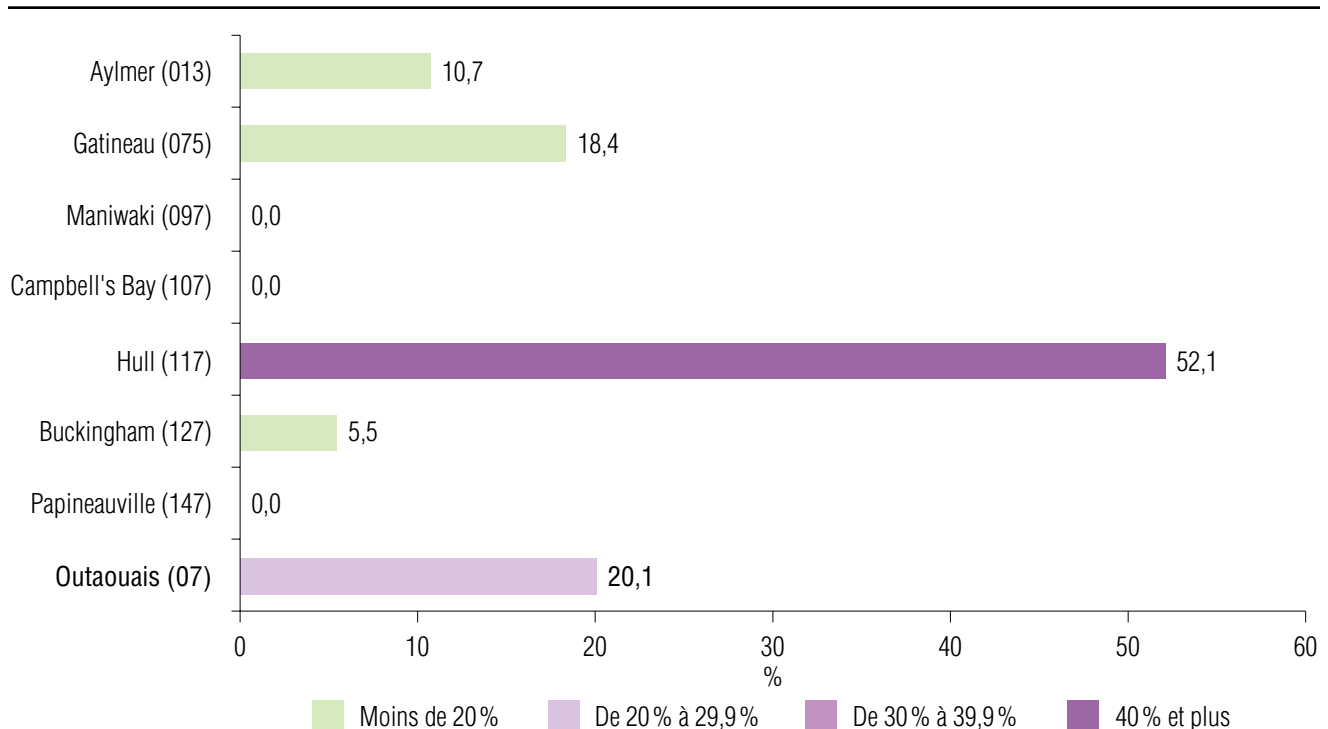
Les trois CLE formant la principale agglomération urbaine de la région, Gatineau, présentent pour leur part des proportions de population matériellement très défavorisée plus faibles que la moyenne régionale, soit 5 % pour Aylmer, 9 % pour Hull et 14 % pour Gatineau. Les niveaux de revenu et de scolarité de ces populations, tout comme le dynamisme du marché du travail, surpassent ceux de l'ensemble de la population outaouaise (ISQ, 2013a ; 2014a ; STC, 2013). La force du secteur des services sur le territoire de la RMR d'Ottawa-Gatineau, notamment de l'administration publique fédérale, contribue considérablement à expliquer les conditions économiques favorables dans lesquelles vivent ces populations.

Ces résultats appuient la trame spatiale exposant la défavorisation matérielle plus marquée des populations vivant en périphérie des centres urbains.

### 3.2.2 Défavorisation sociale

En ce qui a trait aux variations des structures familiales et de l'état matrimonial évaluées par la dimension sociale de l'indice de défavorisation, le CLE de Hull se démarque par une forte proportion de population considérée comme socialement très désavantagée (figure 3.5 ; carte 3.4) (tableau A1.5 en annexe). Sur ce territoire, qui accueille les quartiers centraux de l'agglomération de Gatineau, la plus peuplée de l'Outaouais, un peu plus de la moitié des résidents vivent dans un milieu très défavorisé au plan social (52%). Par contre, les autres CLE urbains de la région, ceux de Gatineau et d'Aylmer, présentent pour leur part des proportions de population socialement très défavorisée plus faibles que la moyenne régionale, soit respectivement 18 % et 11 %. Bien que la forte concentration de population très défavorisée sur le territoire du CLE de Hull appuie la tendance exposant la fragilité des réseaux sociaux des populations urbaines, certaines nuances doivent être apportées. Malgré

Figure 3.5  
Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011



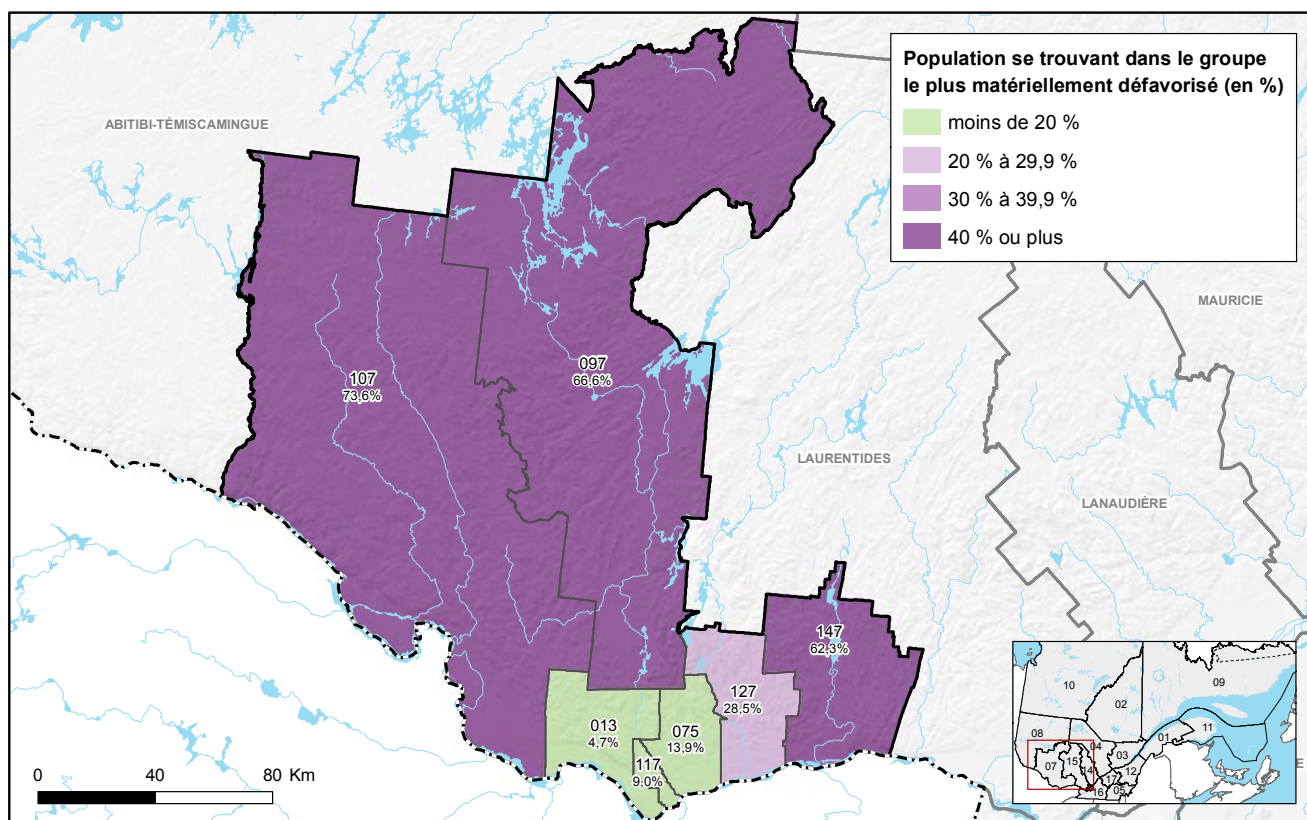
Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).  
 Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.  
 Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

la position centrale des CLE de Gatineau et d'Aylmer, ces deux territoires semblent plutôt se définir comme une banlieue favorisée du noyau urbain formé par Hull dans la partie québécoise, et par Ottawa dans la partie ontarienne de la RMR.

Inversement, aucune part des populations des CLE de Campbell's Bay, de Maniwaki et de Papineauville ne vit le plus haut niveau de défavorisation sociale à l'échelle régionale. Il importe de mentionner que ces trois territoires de CLE affichent une proportion très élevée de population défavorisée au plan matériel. La divergence des résultats obtenus pour chacune des dimensions de la défavorisation découle de la dévitalisation importante de ces économies locales (section 1.4.1), ainsi que de la stabilité accrue des structures familiales des populations localisées en périphérie (section 1.4.2).

Carte 3.3

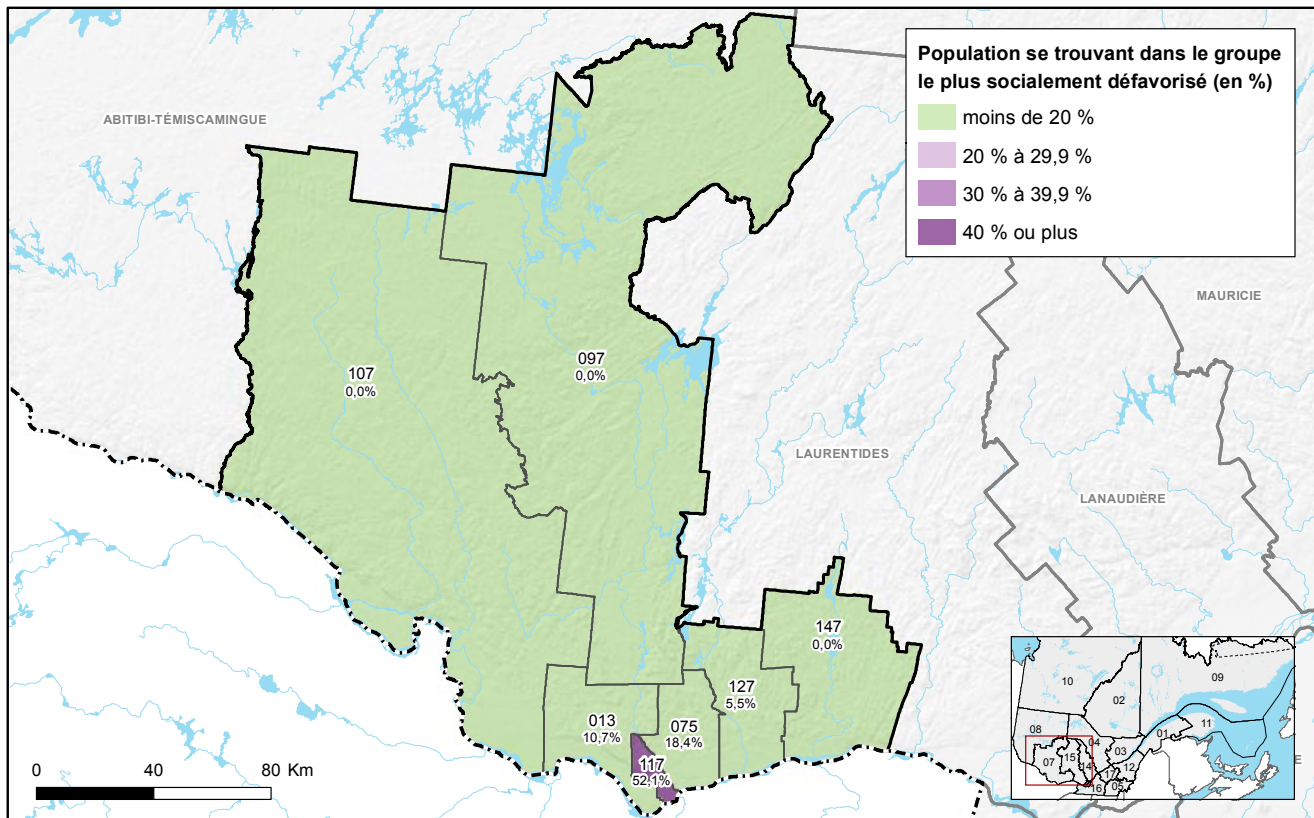
Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation matérielle, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011



Sources : Voir l'encadré à la p.4.

Carte 3.4

Proportion de la population dans le quintile supérieur de défavorisation sociale, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011



Sources : Voir l'encadré à la p.4.



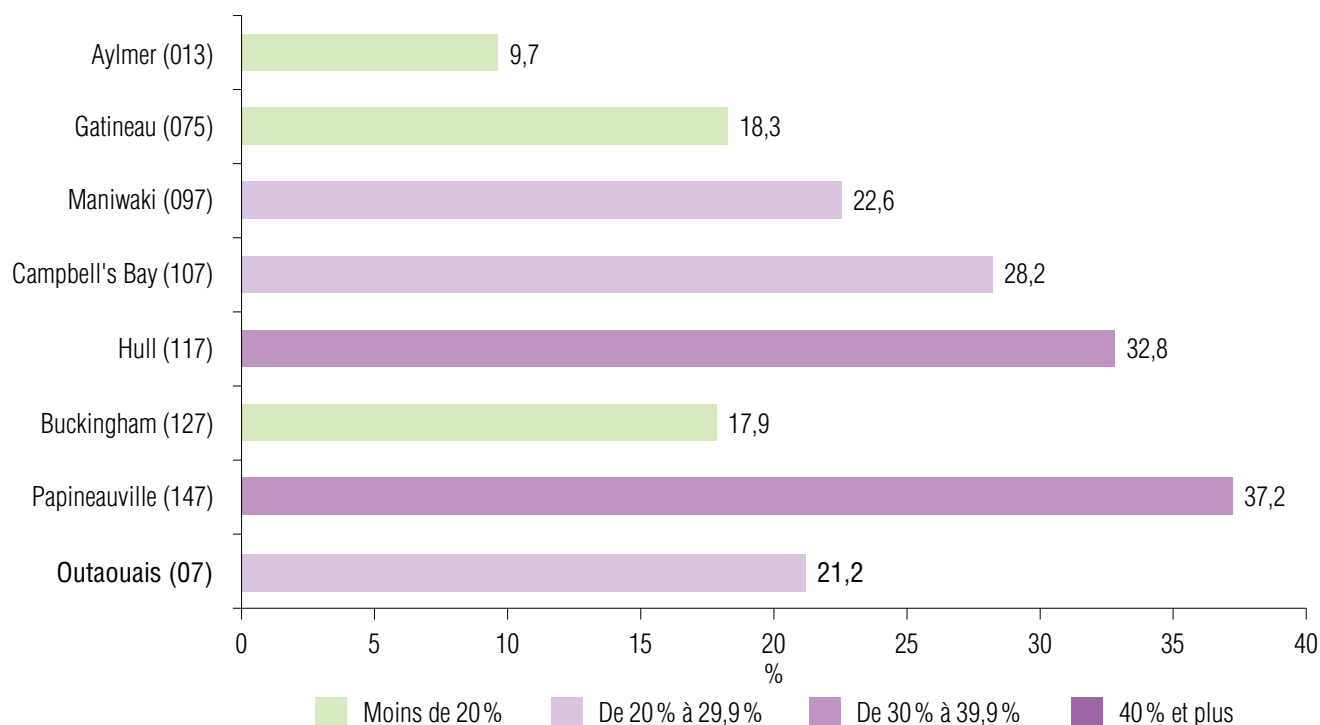
### 3.2.3 Défavorisation matérielle et sociale : indice combiné

Comme il a été mentionné plus tôt, de possibles interactions entre les dimensions matérielle et sociale peuvent engendrer une défavorisation plus globale. Dans la région de l'Outaouais, trois territoires de CLE présentent des proportions supérieures à la moyenne régionale en ce qui concerne la combinaison des deux dimensions de l'indice de défavorisation : Papineauville (37%), Hull (33%) et Campbell's Bay (28%) (figure 3.6) (tableau A1.6 en annexe). Deux de ces trois territoires se situent en périphérie de Gatineau, principale agglomération régionale. Inversement, le tiers de la population des quartiers centraux de cette agglomération, correspondant au territoire du CLE de Hull, est touchée par une forte défavorisation.

Confirmant son statut de banlieue favorisée, le CLE d'Aylmer affiche la proportion de population défavorisée la plus faible à l'échelle régionale. En effet, seulement 10 % des résidents de ce CLE vivent dans des milieux très défavorisés.

Figure 3.6

Proportion de la population dans le groupe supérieur de défavorisation, dimensions matérielle et sociale combinées, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011



Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011) et *Recensement* (2011).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



# BIBLIOGRAPHIE

---

- ADES, Josephina, Philippe APPARICIO et Anne-Marie SÉGUIN (2009). « Assiste-t-on à l'émergence de nouvelles formes de distribution de la pauvreté dans les grandes métropoles canadiennes? », *Inédits*, n° 2009-05, INRS Urbanisation, Culture et Société, 31 p.
- CHRISTALLER, Walter (1933). *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, Gustav Fisher, Jena.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2013). « Offre et besoins en logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal », *Cahiers métropolitains*, n° 3, 97 p.
- CÔTÉ, Serge, et Marc-Urbain PROULX (2002). *L'économie des régions périphériques du Québec et son renouvellement actuel*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société et Institut canadien de recherche sur le développement régional, 141 p.
- CRESPO, Stéphane (2016). « Le revenu des ménages propriétaires et locataires », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 20, n° 2, pp. 18-22.
- FRÉCHET Guy, et Pierre LANCTÔT (2003). « Pauvretés, inégalités et exclusion sociale au Québec », *Santé, Société et Solidarité*, 1, pp. 21-34.
- FRÉCHET Guy, Pierre LANCTÔT et Francis CRÉPEAU (2005). *Le positionnement de la région et des territoires de centre local d'emploi d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale ; 1996 et 2001, Région de l'Outaouais*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec. 21 p.
- GAMACHE, Philippe, et Denis HAMEL (2015). *Indice de défavorisation de 2011*, INSPQ, 49 p.
- GAMACHE, Philippe, Denis HAMEL et Robert PAMPALON (2015). *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, INSPQ, 9 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016a). *Profils statistiques par région et MRC géographiques*, [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_00/region\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm)].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016b). *07-L'Outaouais et ses municipalités régionales de comté (MRC)*. [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_01/region\\_01\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_01/region_01_00.htm)].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016c). *Revenu moyen, revenu disponible, ménages, Québec, 1996-2011*, [En ligne]. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu/mod1\\_hh\\_1\\_2\\_4\\_0.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu/mod1_hh_1_2_4_0.htm)].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014a). *Bulletin statistique régional : Outaouais, Édition 2014*. 32 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014b). *Panorama des régions du Québec, Édition 2014*, 175 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013a). *Bulletin statistique régional : Outaouais, Édition 2013*. 35 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013b). *Panorama des régions du Québec, Édition 2013*, 189 p.

- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS (2015). *Portrait économique des régions du Québec, Édition 2015*, Gouvernement du Québec, 115 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU (2009). *Plan de diversification économique*, 63 p.
- MOTTE-BAUMVOL, Benjamin et Leslie BELTON-CHEVALIER (2011). « Les territoires périurbains à l'épreuve de la progression des célibataires et des familles monoparentales ; Le cas de la Grande Couronne francilienne », *Espace populations sociétés*, 2011 (3), pp. 577-589.
- PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, Société et Solidarité*, 1, pp. 191-208.
- PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND (2000). « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies chroniques au Canada*, 21 (3), pp. 113-122.
- PAMPALON, Robert, Denis HAMEL et Guy RAYMOND (2004). *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec, mise à jour 2001*, INSPQ, MSSS, 12 p.
- PAMPALON, Robert, Denis HAMEL, Philippe GAMACHE et Guy RAYMOND (2009). « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Canada », *Maladies chroniques au Canada*, 29(4), pp. 199-213.
- PELLETIER, David (2012). « Accéder au meilleur quartier possible : types de familles et ségrégation résidentielle croisée à Montréal », *Cahiers québécois de démographie*, 41 (2), pp. 257-298.
- POLÈSE, Mario, et Richard SHEARMUR (2002). *La périphérie face à l'économie du savoir : La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société et Institut canadien de recherche sur le développement régional, 237 p.
- SÉNÉCAL, Gilles, Pierre J. HAMEL et Nathalie VACHON (2005). « Forme urbaine, qualité de vie, environnements naturels et construits : Éléments de réflexion et test de mesure pour la région métropolitaine de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, 49 (136), pp. 19-43.
- ST-AMOUR, Martine (2016). « La migration interrégionale au Québec en 2014-2015 : la région des Laurentides sort grande gagnante, la Côte-Nord grande perdante », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 46, 16 p.
- STATISTIQUE CANADA (2013). *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (99-004-X)*, [En ligne]. [[www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F)].
- VANDERSMISSEN, Marie-Hélène (2006). « Forme urbaine, comportements de localisation et mobilité quotidienne », *Cahiers de géographie du Québec*, 50 (141), pp. 545-552.

# ANNEXE

Tableau A1.1

Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale, régions administratives du Québec en référence à l'ensemble du Québec, 2011

Régions administratives (RA)	Composante matérielle <sup>2</sup>				
	Quintile				
	1 (très favorisé)	2	3	4	5 (très défavorisé)
Bas-Saint-Laurent (01)	5,9	17,4	15,7	23,4	37,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	7,0	21,7	23,6	26,9	20,9
Capitale-Nationale (03)	37,1	23,9	19,4	12,9	6,7
Mauricie (04)	9,0	16,7	21,8	25,1	27,4
Estrie (05)	13,1	19,1	23,6	21,9	22,3
Montréal (06)	24,3	15,5	17,1	18,0	25,0
Outaouais (07)	26,9	24,7	14,6	16,4	17,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	7,4	13,3	25,2	26,1	28,0
Côte-Nord (09)	7,7	19,4	19,9	23,0	30,0
Nord-du-Québec (10)	0,7	6,8	11,0	10,5	71,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	0,5	4,4	7,0	21,8	66,4
Chaudière-Appalaches (12)	17,5	18,8	21,1	23,3	19,4
Laval (13)	18,7	23,5	25,5	17,8	14,5
Lanaudière (14)	10,7	20,8	21,7	26,5	20,5
Laurentides (15)	16,2	22,7	22,5	23,2	15,5
Montérégie (16)	24,0	24,2	21,4	18,0	12,4
Centre-du-Québec (17)	5,5	16,8	19,4	30,1	28,2
Ensemble du Québec	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0

Tableau A1.1 (suite)

Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale, régions administratives du Québec en référence à l'ensemble du Québec, 2011

Régions administratives (RA)	Composante sociale <sup>3</sup>				
	Quintile				
	1 (très favorisé)	2	3	4	5 (très défavorisé)
Bas-Saint-Laurent (01)	31,3	25,8	21,2	13,4	8,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	28,1	22,5	21,5	16,1	11,9
Capitale-Nationale (03)	18,5	19,4	19,9	15,9	26,4
Mauricie (04)	13,5	21,4	25,1	15,2	24,7
Estrie (05)	19,9	21,1	19,3	19,0	20,8
Montréal (06)	11,0	10,1	15,0	30,0	34,0
Outaouais (07)	15,3	23,5	19,5	19,1	22,5
Abitibi-Témiscamingue (08)	26,4	26,9	17,6	17,3	11,8
Côte-Nord (09)	31,6	22,0	23,1	17,6	5,6
Nord-du-Québec (10)	51,2	31,1	8,0	6,2	3,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	28,4	38,4	22,7	10,0	0,6
Chaudière-Appalaches (12)	31,8	26,5	21,1	14,0	6,7
Laval (13)	30,4	19,2	19,8	17,8	12,9
Lanaudière (14)	19,0	28,2	26,6	17,3	8,9
Laurentides (15)	15,2	21,0	27,2	23,2	13,4
Montérégie (16)	23,9	22,7	20,5	16,3	16,6
Centre-du-Québec (17)	26,5	25,2	19,9	14,1	14,2
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>

Légende de couleurs (quintile 5):

- Vert clair : moins de 20 % de la population se trouve dans le quintile supérieur, correspondant à la plus grande défavorisation ;
- Mauve clair : entre 20 % et 29,9 % s'y trouve ;
- Mauve moyen : entre 30 % et 39,9 % s'y trouve ;
- Mauve foncé : 40 % ou plus s'y trouve.

1. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire de la région administrative si les seuils de référence de la population de l'ensemble du Québec répartie en quintiles (20 %) s'appliquaient sur le territoire. Pour chacune des composantes de l'indice, la proportion indique le pourcentage de la population de la région administrative vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où la note factorielle associée à la composante étudiée se trouve sous le seuil correspondant au quintile provincial.

2. Il s'agit d'un indicateur à caractère économique reflétant notamment la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen.

3. Il s'agit d'un indicateur à caractère social reflétant notamment l'éloignement par rapport à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce ou d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule.

Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)* et *Recensement (2011)*.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A1.2

Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale combinées<sup>2</sup>, régions administratives du Québec en référence à l'ensemble du Québec, 2011

Régions administratives (RA)	Groupe				
	1	2	3	4	5
Bas-Saint-Laurent (01)	10,9	21,0	32,0	19,7	16,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	15,1	26,1	26,5	17,3	15,1
Capitale-Nationale (03)	29,2	24,7	20,5	12,2	13,4
Mauricie (04)	11,5	19,1	18,9	21,5	29,0
Estrie (05)	15,8	23,2	21,8	17,3	21,9
Montréal (06)	13,6	12,0	17,7	22,6	34,1
Outaouais (07)	22,4	23,0	16,2	19,3	19,0
Abitibi-Témiscamingue (08)	11,5	24,1	24,4	26,7	13,2
Côte-Nord (09)	20,2	20,4	20,7	19,3	19,4
Nord-du-Québec (10)	5,6	7,4	49,2	32,2	5,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	2,7	8,1	35,6	35,0	18,6
Chaudière-Appalaches (12)	25,9	24,4	22,9	17,9	9,0
Laval (13)	28,2	22,2	19,5	17,0	13,1
Lanaudière (14)	14,8	24,3	23,2	24,5	13,1
Laurentides (15)	15,7	24,0	21,8	21,4	17,0
Montérégie (16)	27,0	25,9	18,4	14,5	14,2
Centre-du-Québec (17)	9,7	25,8	25,9	20,7	17,8
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>19,2</b>	<b>21,0</b>	<b>20,6</b>	<b>19,2</b>	<b>19,9</b>

Légende de couleurs (groupe 5) :

- Vert clair : moins de 20 % de la population se trouve dans le groupe le plus défavorisé ;
- Mauve clair : entre 20 % et 29,9 % s'y trouve ;
- Mauve moyen : entre 30 % et 39,9 % s'y trouve ;
- Mauve foncé : 40 % ou plus s'y trouve.

1. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire de la région administrative si les seuils de référence de la population de l'ensemble du Québec répartie en groupes s'appliquaient sur le territoire. La proportion indique le pourcentage de la population de la région administrative vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où les conditions de défavorisation correspondent au groupe défini par le croisement du quintile provincial de défavorisation matérielle avec le quintile provincial de défavorisation sociale.

2. Il s'agit d'une combinaison entre le quintile de défavorisation matérielle et le quintile de défavorisation sociale. Les cinq groupes formés sont présentés à la section 1.2 (figure 2). Le groupe 1 représente les moins défavorisés et le groupe 5 les plus défavorisés.

Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)* et *Recensement (2011)*.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A1.3

**Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011**

Centres locaux d'emploi (CLE)	Composante matérielle <sup>2</sup>				
	Quintile				
	1 (très favorisé)	2	3	4	5 (très défavorisé)
Aylmer (013)	41,0	36,0	15,9	2,3	4,7
Gatineau (075)	24,8	29,7	15,4	19,2	10,9
Maniwaki (097)	0,0	3,0	6,1	24,3	66,6
Campbell's Bay (107)	0,0	0,0	14,9	20,8	64,3
Hull (117)	48,3	20,4	10,4	14,9	6,0
Buckingham (127)	0,0	22,4	26,0	28,2	23,4
Papineauville (147)	0,0	8,2	9,3	22,4	60,1
<b>Outaouais (07)</b>	<b>26,9</b>	<b>24,7</b>	<b>14,6</b>	<b>16,4</b>	<b>17,3</b>

Centres locaux d'emploi (CLE)	Composante sociale <sup>3</sup>				
	Quintile				
	1 (très favorisé)	2	3	4	5 (très défavorisé)
Aylmer (013)	21,1	15,5	30,8	20,1	12,5
Gatineau (075)	18,7	29,7	11,3	20,1	20,2
Maniwaki (097)	9,8	44,0	23,4	16,6	6,2
Campbell's Bay (107)	20,5	32,5	35,5	11,5	0,0
Hull (117)	6,7	6,5	12,4	17,8	56,6
Buckingham (127)	15,7	33,8	20,6	23,1	6,8
Papineauville (147)	6,1	30,9	47,8	15,2	0,0
<b>Outaouais (07)</b>	<b>15,3</b>	<b>23,5</b>	<b>19,5</b>	<b>19,1</b>	<b>22,5</b>

Légende de couleurs (quintile 5):

- Vert clair : moins de 20 % de la population se trouve dans le quintile supérieur, correspondant à la plus grande défavorisation ;
- Mauve clair : entre 20 % et 29,9 % s'y trouve ;
- Mauve moyen : entre 30 % et 39,9 % s'y trouve ;
- Mauve foncé : 40 % ou plus s'y trouve.

1. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire du centre local d'emploi si les seuils de référence de la population de l'ensemble du Québec répartie en quintiles (20 %) s'appliquaient sur le territoire. Pour chacune des composantes de l'indice, la proportion indique le pourcentage de la population du territoire de centre local d'emploi vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où la note factorielle associée à la composante étudiée se trouve sous le seuil correspondant au quintile provincial.
2. Il s'agit d'un indicateur à caractère économique reflétant notamment la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen.
3. Il s'agit d'un indicateur à caractère social reflétant notamment l'éloignement par rapport à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce ou d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule.

Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)* et *Recensement (2011)*.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Tableau A1.4

Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale combinées<sup>2</sup>, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble du Québec, 2011

Centres locaux d'emploi (CLE)	Groupe				
	1	2	3	4	5
Aylmer (013)	37,2	37,8	7,7	10,0	7,2
Gatineau (075)	26,4	25,2	16,0	16,3	16,0
Maniwaki (097)	0,0	6,1	21,6	38,3	33,9
Campbell's Bay (107)	0,0	8,4	36,0	26,7	28,9
Hull (117)	21,9	14,0	18,7	19,4	26,0
Buckingham (127)	10,1	26,6	20,1	25,0	18,1
Papineauville (147)	2,3	10,7	13,3	38,7	35,1
<b>Outaouais (07)</b>	<b>22,4</b>	<b>23,0</b>	<b>16,2</b>	<b>19,3</b>	<b>19,0</b>

Légende de couleurs (groupe 5) :

- Vert clair : moins de 20 % de la population se trouve dans le groupe le plus défavorisé ;
- Mauve clair : entre 20 % et 29,9 % s'y trouve ;
- Mauve moyen : entre 30 % et 39,9 % s'y trouve ;
- Mauve foncé : 40 % ou plus s'y trouve.

1. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire du centre local d'emploi si les seuils de référence de la population de l'ensemble du Québec répartie en groupes s'appliquaient sur le territoire. La proportion indique le pourcentage de la population du territoire de centre local d'emploi vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où les conditions de défavorisation correspondent au groupe défini par le croisement du quintile provincial de défavorisation matérielle avec le quintile provincial de défavorisation sociale.
2. Il s'agit d'une combinaison entre le quintile de défavorisation matérielle et le quintile de défavorisation sociale. Les cinq groupes formés sont présentés à la section 1.2 (figure 2). Le groupe 1 représente les moins défavorisés et le groupe 5 les plus défavorisés.

Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)* et *Recensement (2011)*.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A1.5

Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011

Centres locaux d'emploi (CLE)	Composante matérielle <sup>2</sup>				
	Quintile				
	1 (très favorisé)	2	3	4	5 (très défavorisé)
Aylmer (013)	27,9	29,2	32,2	6,0	4,7
Gatineau (075)	15,6	27,2	21,4	21,9	13,9
Maniwaki (097)	0,0	3,0	6,1	24,3	66,6
Campbell's Bay (107)	0,0	0,0	7,1	19,3	73,6
Hull (117)	42,8	15,5	14,4	18,2	9,0
Buckingham (127)	0,0	9,2	18,6	43,7	28,5
Papineauville (147)	0,0	3,0	12,0	22,7	62,3
<b>Outaouais (07)</b>	<b>19,9</b>	<b>19,9</b>	<b>19,9</b>	<b>20,2</b>	<b>20,0</b>

Centres locaux d'emploi (CLE)	Composante sociale <sup>3</sup>				
	Quintile				
	1 (très favorisé)	2	3	4	5 (très défavorisé)
Aylmer (013)	23,6	13,7	33,9	18,2	10,7
Gatineau (075)	23,2	25,1	12,0	21,2	18,4
Maniwaki (097)	15,6	43,3	21,3	19,8	0,0
Campbell's Bay (107)	36,8	21,7	30,0	11,5	0,0
Hull (117)	8,5	4,7	12,7	22,0	52,1
Buckingham (127)	26,2	27,6	18,3	22,5	5,5
Papineauville (147)	8,3	28,8	47,8	15,2	0,0
<b>Outaouais (07)</b>	<b>19,9</b>	<b>20,0</b>	<b>19,9</b>	<b>20,2</b>	<b>20,1</b>

Légende de couleurs (quintile 5):

- Vert clair : moins de 20 % de la population se trouve dans le quintile supérieur, correspondant à la plus grande défavorisation ;
- Mauve clair : entre 20 % et 29,9 % s'y trouve ;
- Mauve moyen : entre 30 % et 39,9 % s'y trouve ;
- Mauve foncé : 40 % ou plus s'y trouve.

1. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire du centre local d'emploi si les seuils de référence de la population de la région administrative répartie en quintiles (20 %) s'appliquaient sur le territoire. Pour chacune des composantes de l'indice, la proportion indique le pourcentage de la population du territoire de centre local d'emploi vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où la note factorielle associée à la composante étudiée se trouve sous le seuil correspondant au quintile régional.
2. Il s'agit d'un indicateur à caractère économique reflétant notamment la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen.
3. Il s'agit d'un indicateur à caractère social reflétant notamment l'éloignement par rapport à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce ou d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule.

Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)* et *Recensement (2011)*.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A1.6

Indice de défavorisation<sup>1</sup>, composantes matérielle et sociale combinées<sup>2</sup>, centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais en référence à l'ensemble de la région, 2011

Centres locaux d'emploi (CLE)	Groupe				
	1	2	3	4	5
Aylmer (013)	32,7	29,7	18,5	9,5	9,7
Gatineau (075)	23,3	24,4	17,2	16,9	18,3
Maniwaki (097)	3,3	2,8	24,2	47,2	22,6
Campbell's Bay (107)	4,1	4,6	35,3	27,7	28,2
Hull (117)	21,2	15,8	16,1	14,1	32,8
Buckingham (127)	9,1	18,2	24,5	30,3	17,9
Papineauville (147)	2,3	5,5	18,1	36,9	37,2
<b>Outaouais (07)</b>	<b>20,5</b>	<b>20,2</b>	<b>18,9</b>	<b>19,2</b>	<b>21,2</b>

Légende de couleurs (groupe 5) :

- Vert clair : moins de 20 % de la population se trouve dans le groupe le plus défavorisé ;
- Mauve clair : entre 20 % et 29,9 % s'y trouve ;
- Mauve moyen : entre 30 % et 39,9 % s'y trouve ;
- Mauve foncé : 40 % ou plus s'y trouve.

1. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait sur le territoire du centre local d'emploi si les seuils de référence de la population de la région administrative répartie en groupes s'appliquaient sur le territoire. La proportion indique le pourcentage de la population du territoire de centre local d'emploi vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où les conditions de défavorisation correspondent au groupe défini par le croisement du quintile régional de défavorisation matérielle avec le quintile régional de défavorisation sociale.
2. Il s'agit d'une combinaison entre le quintile de défavorisation matérielle et le quintile de défavorisation sociale. Les cinq groupes formés sont présentés à la section 1.2 (figure 2). Le groupe 1 représente les moins défavorisés et le groupe 5 les plus défavorisés.

Sources : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)* et *Recensement (2011)*.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), d'après la méthode développée par R. Pampalon et G. Raymond.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

# Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

Cette analyse est réalisée par l'Institut de la statistique du Québec grâce au soutien financier d'Emploi-Québec.

En poursuivant l'objectif de guider les interventions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cette publication permet d'identifier les populations les plus défavorisées à différentes échelles géographiques, et ce, à partir de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS).

Le premier chapitre présente la méthodologie utilisée, le cadre d'analyse, ainsi que les limites et portées relatives à l'IDMS. Les chapitres 2 et 3 font état, pour leur part, des disparités quant à la défavorisation des populations. Cette analyse est réalisée dans un premier temps à l'échelle des régions administratives et dans un deuxième temps à l'échelle des centres locaux d'emploi (CLE) de l'Outaouais.